



Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion

CESAG EXECUTIVE EDUCATION

(CEE)

MBA-Administration et Gestion

(MBA-AG)

**Promotion 13
(2014-2015)**

Mémoire de fin d'étude

THEME

**Analyse de la politique de financement et
d'accompagnement de l'entrepreneuriat des jeunes par
l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
(APEJ) dans les zones agricoles : Cas de l'Office du
Niger**

Présenté par :

Mangoro KONATE

Encadré par :

Dr Aho Théodore YAPO

Professeur associé au CESAG

Octobre 2015

DEDICACE

Je dédie ce mémoire à :

- mes parents feu Mougué KONATE et Zanchou DAO pour toute l'affection et le soutien qu'ils m'ont apporté pour que je sois aujourd'hui ce que je suis,
- ma mère adoptive Feu Yafo SANOU qui m'a montré la voie de la persévérance et du courage,
- mon épouse Madame KONATE Fatoumata BENGALY pour sa compréhension d'avoir accepté de souffrir avec notre garçon pendant mon séjour à Dakar, retrouve ici le fruit de tes souffrances,
- mes frères et sœurs pour leur soutien moral,
- mon oncle et ami Adama GOITA, Bornefondou Fana, pour son amitié habituelle,
- feu Monsieur Boubacar DEMBELE, pour les sages conseils qui m'ont motivé pour cette formation. Que la terre lui soit légère et que le Tout Puissant l'accueille dans son paradis éternel,
- mon ami Siméon SAGARA, pour son amitié sincère et franche.

REMERCIEMENTS

Je remercie tous ceux qui de loin ou de près, et ils sont nombreux, à contribuer à la réussite de cette formation. Il s'agit de :

- le Gouvernement Belge à travers la Coopération Technique Belge (CTB), particulièrement leurs Représentations au Mali et au Sénégal, sans le concours duquel cette formation n'aurait pas lieu. Retrouvez ici l'expression de mes sincères remerciements et ma profonde gratitude.
- monsieur Lassana THERA, Agent Comptable de l'Ambassade du Mali à Dakar et son épouse Madame THERA Astan KAMIAN pour l'hospitalité dont ils m'ont fait montre pendant mon séjour à Dakar,
- le personnel de l'Administration du Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG)
- le personnel enseignant du CESAG, pour leur disponibilité à nous servir dans le partage de leurs connaissances et expériences en vue de notre formation.
- docteur Acho Théodore YAPO, qui a bien voulu accepter d'encadrer ce mémoire malgré ses multiples occupations,
- monsieur Amadou CISSE, Directeur Général de l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes du Mali (APEJ) et l'ensemble de son personnel pour leur accompagnement dans le cadre de cette étude,
- monsieur Adama DIARRA, notre tuteur de stage qui, malgré ses nombreuses sollicitations dont il est quotidiennement l'objet, a accepté bien volontiers de nous suivre dans le cadre de cette étude,
- monsieur Zanga GOITA, Ingénieur Agronome à la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) à Koutiala pour son encouragement,
- monsieur Yaya Nouh TAMBOURA, Ingénieur des Eaux et Forêts à la retraite à Moribabougou pour son accompagnement,
- monsieur Siraba COULIBALY, Administrateur Civil à la retraite pour son soutien inestimable,
- mon ami Moguelde SARIA, MBA Gestion de Projets pour toute l'amitié durant le jour.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Superficies aménagées au profit des jeunes	33
Tableau 2 : Nombre de jeunes installés.....	35
Tableau 3 : Situation des kits emplois jeunes dans la zone office du Niger	39
Tableau 4 : Situation des prêts accordés	45

CESAG - BIBLIOTHEQUE

LISTE DES ABREVIATIONS

ADIDE	:	Association des Demandeurs et Initiateurs d'Emploi
APEJ	:	Agence Pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
BIT	:	Bureau International du Travail
CAFO	:	Coordination des Organisations Féminines
CLE	:	Comprendre l'Entreprise
CREE	:	Créer votre Entreprise
CSCR	:	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CTOC	:	Comité Technique d'OrientatIon et de Coordination
DAF	:	Département Administration et Finances
DEI	:	Département Emploi et Investissement
DEJ	:	Département Entrepreneuriat Jeunesse
DPPE	:	Département de la Prospection, de la Promotion et de l'Evaluation
DEFIG	:	Département Financement et Garantie
EPAM	:	Enquête Permanente Auprès des Ménages
FNEJ	:	Fonds National pour l'Emploi des Jeunes
GERME	:	Gérer mieux votre entreprise
GIE	:	Groupement d'Intérêt Économique
HIMO	:	Haute Intensité de Main-d'œuvre
INSTAT	:	Institut National de la Statistique
ON	:	Office du Niger
PAS	:	Programme d'Ajustement Structurel
PEJ	:	Programme Emploi Jeunes
PEJIMO	:	Projet d'insertion des jeunes dans la vie professionnelle à travers les Investissements à haute intensité de main-d'œuvre
PNE	:	Politique Nationale de l'Emploi
PME	:	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	:	Petites et Moyennes Industries
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROMIIR	:	Programme Multisectoriel d'Investissement Intensif à fort coefficient d'Emploi Rural
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SOMMAIRE

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENTS	ii
LISTE DES TABLEAUX.....	iii
LISTE DES ABREVIATIONS	iv
SOMMAIRE	v
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PREMIERE PARTIE : CADRE REFERENTIEL, METHODOLOGIE ET CADRE DE L'ETUDE....	7
CHAPITRE I : LA POLITIQUE DE FINANCEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES.....	8
Section I : Définition des concepts.....	8
Section II : Revue de la littérature.....	12
CHAPITRE II : METHODOLOGIE ET CADRE DE L'ETUDE	16
Section I : Méthodologie	16
Section II : Cadre de l'étude.....	17
DEUXIEME PARTIE :	26
PRESENTATION DES RESULTATS, ANALYSE CRITIQUE ET RECOMMANDATIONS	26
CHAPITRE III: PRESENTATION DES RESULTATS DES ACTIVITES REALISEES	27
Section I : Présentation du Fonds National Emploi Jeune.....	27
Section II : Résultats des actions menées par l'APEJ dans la zone Office du Niger	32
CHAPITRE IV : ANALYSE CRITIQUE DES RESULTATS ET RECOMMANDATIONS	43
Section I : Analyse critique des résultats.....	43
Section II : Recommandations.....	48
CONCLUSION GENERALE	54
TABLE DES MATIERES.....	vi
BIBLIOGRAPHIE	viii
Webographie	x
ANNEXES	xi

INTRODUCTION GENERALE

CESAG - BIBLIOTHEQUE

Le chômage et le sous-emploi constituent une des préoccupations majeures de tous les dirigeants politiques, qu'il soit du sud ou du nord. La plupart des pays développés ou en développement sont le plus souvent confrontés au phénomène galopant du chômage, qui touche toutes les couches sociales dans la quasi-totalité des pays et plus particulièrement les jeunes. Selon le Bureau International du Travail (BIT), le monde fait face aujourd'hui à une aggravation de la crise de l'emploi des jeunes. Leur risque de se retrouver au chômage est trois fois supérieur à celui des adultes et près de 73 millions de jeunes sont à la recherche d'un travail¹ à travers le monde.

Dans cette perspective, les politiques d'emploi en faveur des jeunes sont au cœur des programmes élaborés par les Etats pour assurer la stabilité socio-politique du pays.

A l'instar de la plupart des pays, le Mali n'est pas resté en marge de ce problème. En effet, selon les résultats de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages (EPAM) 2010, le taux de chômage s'est situé globalement à 8.22% de la population active en 2010² alors que celui des jeunes est situé à 10.7%. Toutefois, une disparité semble être notée selon le sexe. Il ressort de l'enquête précitée que le taux de chômeurs des jeunes femmes reste plus élevé (14,06%) contre celui des jeunes hommes (7.91%). Cette situation est en relation avec la croissance démographique rapide. Selon le RGPH 2009, la population du Mali est estimée à environ à 14 528 662 habitants dont 50,4% de femmes avec un taux d'accroissement annuel de 3,6%.

Selon le RGPH 2009, les jeunes de moins de 25 ans représentent près de 65% de la population malienne, en ligne avec la pyramide des âges à base large et sommet effilé des pays en développement.

Face au chômage endémique, les autorités maliennes, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, ont conçu et mis en œuvre une série de projets/programmes visant la formation et l'insertion des jeunes en vue de promouvoir la création d'emplois. Dans cette optique, le Gouvernement a opéré le choix du développement de l'esprit d'initiatives chez les jeunes, comme une des trois principales composantes du Programme Emploi Jeunes (PEJ)³ adopté par le Gouvernement de la République du Mali dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes.

¹ <http://www.ilo.org/global/topics/youth-employment/lang--fr/index.htm>

² EPAM 2010

³ Document de référence dans le cadre de la lutte contre le chômage et la promotion de l'emploi des jeunes au Mali

Ainsi, dans le cadre de cette étude, nous nous intéresserons plus particulièrement à cette politique d'incitation de l'entrepreneuriat des jeunes dans la stratégie de réduction du chômage, et partant de la pauvreté.

1. Problématique

L'explosion démographique connue ces dernières années a eu un impact considérable sur l'emploi en général et celui des jeunes en particulier tant, au niveau urbain que rural. En effet, la jeunesse est confrontée aujourd'hui à d'énormes problèmes pour retrouver de l'emploi et surtout l'insertion en fin d'études. Les recrutements automatiques dans la fonction publique se font de plus en plus rares, s'ils ne sont quasiment arrêtés.

De son côté, le secteur privé, qui devrait accompagner l'Etat dans l'insertion professionnelle des jeunes, n'est plus en mesure d'offrir suffisamment de postes, en liaison avec la conjoncture internationale qui naguère marquée par la crise financière internationale de 2007 et de la dette souveraine de la zone euro de 2010. A cela, s'ajoute la précarité des conditions au niveau rural induisant chaque année un exode rural massif des bras valides vers les grandes métropoles ou à l'étranger en quête d'un niveau de vie plus décent. Il ressort des statistiques qu'au Mali, environ 180 000⁴ jeunes ruraux arrivent sur le marché du travail chaque année avec des difficultés extrêmes à trouver des débouchés professionnels en zone rurale.

Pour relever le défi de la problématique de l'emploi au Mali, l'entrepreneuriat des jeunes est perçu comme l'une des panacées. C'est pourquoi le Gouvernement du Mali, a créé des structures chargées de mettre en œuvre des politiques publiques pour lutter contre le chômage des jeunes.

2. Objectifs de l'étude

Les objectifs de cette étude se déclinent en deux catégories :

Objectif général

Cette recherche vise principalement à identifier les mécanismes de financement et d'accompagnement des jeunes dans le cadre de la politique d'entrepreneuriat initiée par le Gouvernement et de l'auto emploi en milieu rural au Mali, à travers le partenariat APEJ-Office du Niger.

⁴ http://www.ifad.org/media/press/2014/4_f.htm

Objectifs spécifiques

Outre l'objectif général, les objectifs spécifiques ci-après sont poursuivis :

- susciter l'engouement chez les jeunes à s'orienter vers l'entrepreneuriat,
- identifier et analyser les différentes modalités qui entourent l'accès aux crédits au niveau de l'APEJ,
- étudier les mécanismes de suivi et de contrôle de gestion mis en place par les institutions pour permettre aux bénéficiaires d'atteindre leurs objectifs.

3. Intérêts de l'étude

Notre analyse vise principalement deux types d'intérêts.

- Intérêt théorique

Sur le plan théorique, la problématique de l'emploi est une question d'actualité qui intéresse toutes les couches de la population. A cet égard, elle présente un intérêt certain pour ces populations à la recherche d'emploi sur le plan informationnel car elle leur apporte non seulement des informations sur les programmes d'insertion professionnelle existant suscités, mais également sur les modalités des dispositifs institutionnels mis en place pour favoriser leur intégration dans la vie socio-économique. A cet effet, cette étude contribue à créer un environnement stimulant pour les jeunes dans le cadre de l'entrepreneuriat. Enfin, elle contribuera à enrichir la littérature économique sur la problématique lancinante de l'emploi au Mali.

- Intérêt managérial

Pour les pouvoirs publics, l'analyse des mécanismes de suivi et de contrôle de gestion mis en place contribuera inéluctablement à nourrir les réflexions sur l'amélioration continue des politiques et stratégies de gestion de la problématique de l'emploi en général et celui des jeunes en particulier. Dans ce cadre, cette étude pourrait constituer un outil d'aide à la décision pour les autorités gouvernementales, ainsi que pour les partenaires techniques et financiers dans leur politique d'emploi.

4. Méthodologie

Pour réaliser cette étude, nous allons adopter une démarche méthodologique reposant sur deux approches :

- une approche théorique fondée sur la recherche documentaire. Il s'agira de s'appuyer sur des documents écrits notamment les ouvrages généraux et les différents articles, les outils de la recherche notamment l'internet.
- une approche empirique basée sur les résultats d'une enquête qui sera menée sur le terrain tant au niveau des jeunes bénéficiaires de fonds que des responsables de l'APEJ.

Plan de l'étude

Conformément à la méthodologie, cette étude sera traitée entre deux parties :

- une première partie consacrée au cadre référentiel, à la méthodologie et au cadre de l'étude ;
- une seconde qui analysera les résultats des enquêtes.

**PREMIERE PARTIE : CADRE REFERENTIEL,
METHODOLOGIE ET CADRE DE L'ETUDE**

CHAPITRE I : LA POLITIQUE DE FINANCEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES

Dans ce chapitre, consacré à la présentation du cadre référentiel de l'étude, il sera présenté la définition des concepts et la revue de la littérature.

Section I : Définition des concepts

Avant de procéder à la revue de la littérature, il convient de préciser certains principaux concepts utilisés dans ce mémoire.

1.1 La Population

Selon le BIT, la population totale comprend les personnes de tous les âges qui vivaient dans le pays pendant la période de référence, indépendamment du statut de résidence ou de la citoyenneté.

1.2 La Population en âge de travailler

A des fins statistiques, la population en âge de travailler comprend toutes les personnes au-dessus d'un seuil d'âge minimum spécifié sur lesquelles une enquête sur l'activité économique est menée. Pour faciliter la comparabilité internationale, la population en âge de travailler est communément définie comme les personnes âgées de 15 ans et plus, mais cela varie d'un pays à l'autre. En plus d'utiliser un seuil d'âge minimum, certains pays appliquent également une limite d'âge maximale. L'adoption d'une limite d'âge supérieure signifie que toutes les personnes dont l'âge excède cette limite sont exclues du décompte de la population en âge de travailler. La plupart des pays n'utilisent pas de limite d'âge maximum. Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la population en âge de travailler correspond à l'ensemble de la population âgée de 15 à 64 ans

1.3. La population active

Selon Christian Vulliez, (2013) "la population active est celle qui ne comprend, pour simplifier, ni les jeunes avant une vingtaine d'années ni les seniors de plus d'une soixantaine d'années"⁵. Le dictionnaire Wikipedia définit la population active « comme l'ensemble des personnes en âge de travailler qui sont disponibles sur le marché du travail,

5 Christian Vulliez, Les Jeunes et l'Emploi, l'obligation de reconstruire, 2013 p 18

qu'elles aient un emploi (population active occupée) ou qu'elles soient au chômage (population active inoccupée) à l'exclusion de celles ne cherchant pas d'emploi, comme les personnes au foyer, les étudiants, les personnes en incapacité de travailler, les rentiers. Selon les définitions, l'âge est fixé entre 15 et 64 ans ou porte sur toutes personnes de plus de 15 ans ».

1.4 L'emploi

Nous retenons dans le cadre de notre mémoire la définition donnée par le Bureau International du Travail (BIT) qui dit que l'emploi est la situation de toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui se trouvaient, durant une brève période de référence spécifiée, telle qu'une semaine ou un jour, dans les catégories suivantes :

- "emploi salarié" concernant les personnes au travail ou ayant un emploi mais qui ne sont pas au travail,
- "emploi non salarié" représentant les personnes qui sont au travail ou ayant une entreprise mais n'étant pas au travail. Dans la pratique, on peut interpréter la notion de "travail effectué au cours de la période de référence" comme étant un travail d'une durée d'une heure au moins.

1.5 Le chômage

Les chômeurs sont définis comme des personnes qui, au moment de l'enquête, étaient ni auto-employées ni employées par quelqu'un d'autre. Il ne prend pas en compte les étudiants.

1.6 La jeunesse

Le mot jeune est un concept beaucoup controversé dont le sens varie selon les périodes historiques, les contextes culturels et le domaine d'activité. Par exemple, la démographie prend en compte l'âge, l'anthropologie met l'accent sur les notions de cadets et d'aînés. Quant à la biologie, elle ne considère que le temps de la puberté tandis que la sociologie prend en compte la maturité d'être marié et enfin l'approche économique met l'accent sur la capacité que l'on a de se prendre en charge. Il n'y a pas un consensus sur la définition du mot jeunesse, mais l'approche la plus commune est celle qui définit la jeunesse selon l'âge chronologique. Selon les Nations Unies, est considéré comme jeune, toute personne âgée entre 15 et 24 ans. Cependant, cette définition qui est la plus fréquemment utilisée et adoptée par d'autres organisations et des Gouvernements nationaux, diffèrent largement d'un pays à

un autre. Au Mali, au début des années 1990, l'Association des Demandeurs et Initiateurs d'Emploi (ADIDE) avait défini comme jeune chômeur, tout diplômé âgé de 18 à 40 ans (Dougnon, et al. 2012).

1.7 Le travail salarié

Les travailleurs salariés sont définis comme des individus qui sont employés par une tierce personne. Les travailleurs salariés incluent, à la fois, des employés temporaires et des employés permanents. Ils désignent, à la fois, des personnes qui sont sous contrat dans le secteur formel et informel.

1.8 L'entrepreneuriat

L'Entrepreneuriat est aussi un concept complexe et peut être abordé de différentes manières. De nombreuses littératures sur l'entrepreneuriat sont presque exclusivement centrées sur les cas européens et américains. C'est seulement récemment que les recherches ont commencé à étudier les caractéristiques de l'entrepreneuriat en Afrique. Ce regain d'intérêt pour l'entrepreneuriat africain est né sur le sillage du renforcement du débat consécutif à la croissance du secteur privé. Promouvoir le secteur privé, et spécialement l'entrepreneuriat est devenu l'objectif clé de la politique du développement en Afrique depuis le lancement au milieu des années 1980 du Programme d'Ajustement Structurel (Commission Africaine, 2009 ; PNUD, 2004). L'entrepreneuriat est essentiellement vu comme une solution à une série de problèmes économiques et aussi comme une force motrice des changements sociaux. Particulièrement en Afrique, l'entrepreneuriat fut perçu comme la solution à la montée du chômage des jeunes (Commission Africaine, 2009 ; Banque Mondiale, 2013).

Une définition professionnelle de l'entrepreneuriat perçoit les entrepreneurs comme des personnes qui s'auto-emploient. Cette définition est basée sur la conception selon laquelle une personne est soit sans emploi, auto-employée ou salariée chez une tierce personne. Cette définition est fréquente dans la littérature sur le développement, du fait du grand nombre de personnes qui gagnent leur vie à travers l'auto-emploi dans les micros et petites entreprises (Naudé, 2008). En effet, en Afrique, comme l'affirment Chigunta et al. (2005), le terme « entrepreneuriat » est utilisé pour désigner l'auto-emploi. En plus, les critiques de cette perception soutiennent que l'entrepreneuriat va au-delà de 'faire du business' ou de 's'auto employer'. Mais, elle se réfère à des traits de comportement, à la façon de raisonner et d'agir des hommes actifs (Olomi, 2009). Cette perspective psychologique et culturelle met l'accent

sur les fonctions et les actions des entrepreneurs tout en soulignant les capacités de créativité et d'innovation de l'entrepreneur. Nous retiendrons ici la définition professionnelle ci-dessus mentionnée qui perçoit l'entrepreneuriat comme un processus par lequel des hommes et des femmes optent consciemment pour une carrière fondée sur l'auto-emploi. Ceux-ci acceptent de prendre des risques, d'apprendre l'art de faire des affaires au cours du développement de leur entreprise.

1.9 L'entrepreneur

Il est défini aussi comme étant une « personne ou groupes de personnes qui crée, développe et implante une entreprise dont elle assume les risques, et qui met en œuvre des moyens financiers, humains et matériels pour en assurer le succès et pour réaliser un profit ». Selon Manfred (1997), les entrepreneurs sont des individus tournés vers l'action et les résultats concrets, ils aiment décider et refusent la routine, le travail répétitif. D'après l'économiste autrichien Joseph Schumpeter (1935), les entrepreneurs constituent le moteur de ce processus de « destruction créatrice » en identifiant les opportunités que les acteurs en place ne voient pas et en développant les technologies et les concepts qui vont donner naissance à de nouvelles activités économiques.

1.10 L'entreprise

Elle est une organisation spécialisée dans la vente aux clients des biens, des services ou les deux à la fois. Nous utilisons le mot entreprise ou business pour désigner toutes les activités privées sans distinction de taille, niveau et statut ("formelles" et "non formelles") que les jeunes hommes et femmes entreprennent pour assurer leur auto-emploi, créer de la richesse pour eux-mêmes, leurs familles et pour la société.

1.11 Le financement

Selon le dictionnaire Larousse, le financement est l'action de financer quelque chose, un organisme : Par exemple, le financement d'une entreprise par l'État. Il s'agit d'une opération par laquelle un agent économique se procure les ressources nécessaires pour son activité.

1.12 L'accompagnement

Selon le dictionnaire Robert 2002, l'accompagnement est l'action ou la façon d'accompagner. Le concept de l'accompagnement est souvent une relation entre deux personnes qui se fait toujours au nom d'une institution. Contrairement à la démarche d'audit qui est une démarche

comptable, un diagnostic sous l'angle de la conformité et de l'efficacité, la démarche d'accompagnement est à dominante pédagogique et fait appel aux théories psychologiques et psychosociologiques. Il porte sur des individus ou des petits groupes et vise à les aider, dans une démarche ou un projet, sur les plans affectifs et relationnels.

Section II : Revue de la littérature

La littérature sur la problématique de l'emploi est suffisamment bien illustrée par plusieurs études et articles qui ont été réalisés dans le cadre de la recherche aux problèmes du chômage et du sous-emploi des jeunes. La politique du développement économique dans la plus part des pays en voie développement fait de l'entrepreneuriat des jeunes aujourd'hui une alternative crédible à la réduction du chômage et à la stimulation de la croissance économique.

Ainsi un colloque dénommé « Vers une francophonie entrepreneuriale », dirigé conjointement par l'Université Laval et l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), avait été organisé et dont l'objectif était de réfléchir aux différentes problématiques en lien avec l'entrepreneuriat et la culture entrepreneuriale dans les pays francophones et de faire des recommandations et des suggestions en vue de la Rencontre internationale de la Francophonie économique (RIFÉ) qui a eu lieu en mai 2008 à Québec. Trois grands thèmes de réflexion ont été adoptés au cours de ce colloque :

- le développement d'une culture entrepreneuriale : cette thématique portait sur la « désirabilité » de l'entrepreneuriat dans une société. Il s'agissait ici de voir comment un milieu, une société, un pays peut faire de l'entrepreneuriat un élément constitutif de sa façon de vivre.
- le rôle des institutions et des intervenants dans la promotion de l'entrepreneuriat : pour faire la promotion de l'entrepreneuriat, il faut des intervenants et des organismes qui démontrent à la société que les activités entrepreneuriales sont accessibles et utilisables. La « faisabilité » de l'entrepreneuriat est mise en évidence, entre autres, par le système d'éducation, les gouvernements et les intermédiaires des milieux socio-économiques.
- les ressources et les moyens pour le soutien à l'entrepreneuriat : c'est dans « l'activité » entrepreneuriale que l'entrepreneuriat prend tout son sens. Les initiatives et les actions exigent à la fois des moyens et des soutiens adaptés aux personnes et aux projets. Bien

que la création d'entreprises à vocation économique ait été le thème central de ce colloque, les participants ont rappelé que l'esprit d'entreprendre prend différentes formes dans la société, et cette dimension a aussi été abordée dans plusieurs ateliers. Le colloque aura permis d'actualiser les connaissances de l'entrepreneuriat moderne, et ainsi réaffirmer que le potentiel entrepreneurial peut être développé dans une société par la sensibilisation, la promotion et la mise à disposition de soutien et de moyens appropriés.

Christian Vulliez (2013) affirme que dans toute société, un niveau élevé de chômage est un drame, celui des jeunes, un traumatisme.

Florence Boyer et Charlotte Guénard (2014)⁶ présentent la situation des jeunes face à l'emploi de façon générale dans un article publié dans la revue "Autrepart"⁷ en ces termes : « Ils estiment que malgré les améliorations constatées lors des trois dernières décennies sur la plupart des continents, celles-ci semblent avoir été remises en cause depuis la crise de 2008 ».

Pour Karim Messeghem et Sylvie Samut (2011), la plupart des pays encouragent les initiatives entrepreneuriales en adoptant des dispositifs de soutien et de libération de l'initiative individuelle. Des programmes de financement, d'accompagnement et de sensibilisation sont engagés. Malgré ces investissements majeurs, il demeure des disparités géographiques. C'est pourquoi, il peut être intéressant de différencier l'engagement entrepreneurial selon les pays.

Dans une étude commandée par l'Ambassade Royale de Danemark au Mali réalisée par Isaïe Dougnon et al. (2013), l'analyse des données recueillies fait ressortir que plusieurs variables telles que le niveau de formation, l'ambition personnelle, le milieu de vie, le sexe, l'origine sociale, l'environnement économique, le contexte politique et institutionnel ont un impact sur le choix des jeunes à être entrepreneur ou salarié chez un privé ou dans la fonction publique. L'étude révèle aussi que le simple fait de créer des programmes et des fonds financiers pour soutenir l'entrepreneuriat ne conduit pas automatiquement les jeunes à s'y engager. C'est le cas de l'agriculture où pullulent les caisses de microfinance mais qui attirent peu de diplômés. Les auteurs pensent que pour inciter les jeunes diplômés à risquer dans l'entrepreneuriat rural, l'Etat doit d'abord améliorer l'environnement des affaires pour

⁶ <https://lectures.revues.org/17749>

⁷ / Revue des sciences sociales du Sud. N° 71 - 201

le monde rural et aussi financer quelques fermes pilotes comme expérimentation en vue d'attirer les jeunes dans le secteur.

Ils constatent aussi que malgré la disponibilité des ressources dans le secteur agricole, les jeunes n'ont pas la formation pour booster l'entrepreneuriat rural.

Au Mali, le document de référence sur la lutte contre le chômage des jeunes reste le Programme Emploi Jeunes dont la première phase a été bouclée et évaluée. L'évaluation de la première phase a permis de tirer les leçons apprises et d'enclencher la phase II appelée PEJ II. L'axe stratégique I du PEJ II consacre la culture de la promotion de l'entrepreneuriat comme l'une des solutions pour réduire le chômage des jeunes en favorisant l'auto-emploi.

La politique de promotion de l'entrepreneuriat au Mali est inscrite dans le document Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté 2007-2011 (CSCR)⁸. Parmi les domaines d'intervention prioritaires du CSCR, il est question de la création et la promotion d'emplois durables. Pour ce qui concerne l'entrepreneuriat, le CSCR fait référence au Programme Emploi-jeune (PEJ).

De son côté, Soumano⁹, dans un article publié sur maliactu.net¹⁰ pense que l'entrepreneuriat des jeunes dans le secteur agricole constitue un véritable gisement de créations de plusieurs dizaines de milliers d'emploi au Mali.

La question de l'insertion socioprofessionnelle a été bien illustrée dans le document officiel élaboré par le Gouvernement du Mali, à savoir le Programme Emploi Jeunes (PEJ). Plusieurs axes y sont ciblés. Ainsi, les jeunes ruraux, qu'ils soient garçons ou filles, avec ou sans qualification, sont concernés dans le volet emploi rural.

Les activités envisagées concernent les chantiers-écoles (HIMO), l'apprentissage, le financement à travers le système de microcrédit et les crédits de campagne adaptés aux contraintes des créneaux, les appuis en organisation (Coopératives, GIE, etc.). L'accès aux marchés sera facilité et des mesures d'accompagnement seront prises à cet effet.

8/ Document de référence dans le cadre de la lutte contre la pauvreté au Mali

9/ Expert sur les questions de l'entrepreneuriat des jeunes au Mali

10/ <http://maliactu.net/emploi-rural-une-autre-alternative-pour-lutter-contre-le-chomage-et-le-sous-emploi-des-jeunes/>

Les actions d'insertion à travers la formation et l'appui à la création d'activités génératrices de revenus se baseront sur les filières porteuses locales.

Des ressources substantielles du PEJ II seront allouées à la promotion de l'emploi rural suivant des critères et une clé de répartition indicative définis par le CTOC qui peut modifier l'allocation des ressources entre les composantes ou à l'intérieur de celles-ci.

L'emploi rural demeure la pierre d'angle du PEJ II. C'est pourquoi, il a été traité non pas comme un objectif spécifique mais comme une dimension transversale, ce qui permet de le prendre en charge dans toutes les activités développées prévues dans le programme.

Autour de ces projets spécifiquement agricoles, pourront se constituer d'autres Groupements d'Intérêt Economique (GIE) spécialisés dans divers domaines agro-sylvo-pastoraux, domaines de l'artisanat, du tourisme, etc.

Ce nouveau système privilégiera les jeunes organisés en coopératives et GIE, organisations qui, malgré certaines résistances, permettront un meilleur système d'auto-contrôle et de partage des risques¹¹.

Une autre étude réalisée par dr Kane et al. (Février 2014) sur les déterminants de l'Entrepreneuriat des Jeunes en Afrique de l'Ouest sur le cas de la Mauritanie et du Sénégal¹² fait ressortir que l'entrepreneuriat apparait enfin comme une des solutions cruciales susceptibles d'avoir des retombées positives multiples, dans un contexte où les économies ne sont plus en mesure d'offrir des opportunités d'emplois décentes aux jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail. L'entrepreneuriat représente un marché avec une forte demande sociale.

11 / PEJ II

12 / Rapport de Recherche du FR-CIEA N° 81/14 Dakar, Février 2014

CHAPITRE II : METHODOLOGIE ET CADRE DE L'ETUDE

Nous consacrerons ce chapitre à la méthodologie dans une première section et le cadre de notre étude dans une seconde.

Section I : Méthodologie

Pour réaliser cette étude, nous avons adopté une méthodologie reposant sur deux approches : une approche théorique et une approche empirique.

1.1 Approche théorique

Dans le cadre de cette approche, nous avons retenu comme sources d'informations les documents écrits notamment les ouvrages généraux, les différents articles, les outils de la recherche notamment l'internet et sur les données d'enquête et de statistique disponible.

- Collecte d'informations

Cette phase a consisté à collecter les ouvrages, les articles et les sites d'informations sur internet ayant trait à notre thème.

- Revue documentaire

Elle a consisté à l'exploitation des différents documents ci-dessus collectés. Nous avons ainsi procédé à la confrontation des points de vue des différents ouvrages généraux, les articles, les rapports, les plans d'action et les publications sur internet pour aboutir à une synthèse.

1.2. Approche empirique

Cette phase a consisté à l'élaboration d'un guide d'entretien en direction d'un échantillon de bénéficiaires. Des entretiens téléphoniques avec un échantillon de jeunes bénéficiaires et des entretiens directs avec les responsables de l'APEJ en charge de l'entrepreneuriat des jeunes permettront d'enrichir notre réflexion.

L'objectif de cet entretien a été de recueillir les avis et commentaires des différents acteurs impliqués dans la gestion de ce projet.

La méthode d'échantillonnage utilisée a été le choix par hasard de dix jeunes bénéficiaires du financement APEJ dans la zone Office du Niger.

Ces entretiens se sont déroulés au téléphone du 26 Octobre au 03 Novembre 2015 auprès d'un échantillon de dix (10) bénéficiaires.

En plus des entretiens téléphoniques obtenus avec un échantillon de bénéficiaires, nous avons eu quelques entretiens directs avec plusieurs cadres de l'APEJ s'occupant de l'entrepreneuriat des jeunes.

Par rapport au traitement des données issues de notre recherche, nous avons procédé de deux façons :

- d'une part, l'exploitation des entretiens nous a permis d'avoir une vision critique sur la stratégie mise en œuvre par l'APEJ dans la zone de l'Office du Niger dans le cadre de l'entrepreneuriat des jeunes,
- et d'autres parts, l'analyse nous a conduit à faire des recommandations pour améliorer le système.

Section II : Cadre de l'étude

Dans le cadre de cette étude, nous avons choisi l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes. Le choix de l'APEJ pour nous n'est pas fortuit car c'est la structure qui a en charge de la mise en œuvre du Programme Emploi Jeunes.

2.1. Présentation

Etablissement Public à caractère Administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion, l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes a été créée par la Loi n°03-031 du 25 août 2003. Le Décret N°03- 380/P-RM du 19 septembre 2003 fixe son organisation et les modalités de son fonctionnement. L'Agence dont les activités ont démarré le 24 février 2004 a pour mission de concourir à la création d'emploi pour les jeunes, hommes et femmes de 15 à 40 ans, en milieu rural ou urbain, résidants ou expatriés en facilitant leur accès au marché du travail et au crédit. Elle est placée sous la tutelle du ministère en charge de l'emploi.

2.2 Missions

La mission de l'APEJ est de concourir à la promotion de l'emploi pour les jeunes Maliens, hommes et femmes de 15 à 40 ans, en milieu rural et urbain, résidant ou expatrié, en facilitant leur accès au marché du travail et au crédit. Le Programme Emploi Jeunes (PEJ) qui

comprenait 4 composantes dans sa phase initiale (PEJ1) en 2004 a été recentré à 3 depuis l'entrée en vigueur de sa deuxième génération (PEJ2) à partir de 2011, à savoir :

- **Renforcement de l'employabilité des jeunes**

- le stage de qualification ;
- le stage de formation professionnelle ;
- l'apprentissage ;
- la reconversion/Adaptation ;
- les chantiers-écoles/HIMO (pavage, dallage de roches, pistes rurales, aménagements hydro agricoles, forêts).

- **Le développement de l'esprit d'entreprise**

- Formation en entrepreneuriat ;
- Information et sensibilisation à l'entrepreneuriat ;
- Aide et assistance des jeunes à l'élaboration de leurs plans d'affaires ;
- Appui/conseils des promoteurs des projets ;
- Développement du système d'incubation.

- **Le renforcement du dispositif de financement des projets des jeunes**

- Le financement des projets ;
- La garantie des projets ;
- L'appui/conseil en vue d'accéder au crédit ;
- Le suivi des projets financés.

2.3 Objectifs

L'objectif global de l'APEJ vise à contribuer au développement économique et social du Mali en offrant aux jeunes de 15 à 40 ans le maximum de possibilités d'emploi, tant dans le domaine de l'emploi salarié que de l'emploi indépendant.

Quant aux objectifs spécifiques, il s'agit de :

- améliorer les capacités d'insertion professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi ;
- faciliter le passage des jeunes, de l'école à la vie professionnelle ;
- faciliter l'accès des jeunes sans qualification au marché du travail ;

- faciliter l'accès des jeunes au crédit pour leur permettre d'acquérir des outils de production et de commercialisation ;
- développer l'esprit d'entreprise chez les jeunes pour élargir le cercle national d'entrepreneurs potentiels ;
- améliorer les chances de réussite des jeunes, dans l'emploi indépendant ;
- promouvoir les investissements multisectoriels intensifs en emploi, tant en milieu rural qu'urbain.

Pour mener à bien cette mission, l'Agence est chargée de :

- concevoir et mettre en œuvre des programmes de travaux à haute intensité de main-d'œuvre en vue de créer des emplois pour les jeunes sans qualification en milieux urbain et rural
- faciliter l'accès des jeunes aux outils de production et promouvoir les activités de commercialisation des produits ;
- faciliter l'insertion des jeunes à travers les stages de qualification, le stage de formation professionnelle, l'apprentissage ;
- rechercher des synergies avec des programmes de développement ayant des incidences sur l'emploi ;
- mobiliser et gérer des ressources pour la promotion et la création d'emploi des jeunes ;
- élaborer des protocoles de convention avec les institutions financières ;
- appuyer les collectivités territoriales à concevoir et mettre en œuvre des programmes locaux de création d'emplois pour les jeunes ;
- coordonner les activités des différents intervenants dans le domaine de l'emploi des jeunes ;
- mettre en place un réseau de partenaires nationaux et internationaux pour promouvoir l'emploi des jeunes.

2.4 Organisation

L'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ) est composée d'un Conseil d'Administration et d'une Direction Générale.

2.4.1. Le Conseil d'Administration

Il est l'organe délibérant de l'APEJ. Il fixe les orientations générales de l'Agence, adopte son programme d'activités, ainsi que le budget nécessaire à sa réalisation. Il est présidé par le Président du Conseil d'Administration nommé par Décret pris en Conseil des Ministres.

2.4.2. La Direction Générale de l'APEJ

Elle est chargée de l'application des décisions du Conseil d'Administration en matière de promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural et urbain. La Direction Générale est dirigée par un Directeur nommé par Décret pris en Conseil des Ministres. Elle comprend cinq Départements techniques et trois services assimilés à savoir :

- le Département de la Prospection, de la Promotion et de l'Evaluation (DPPE) ;
- le Département de l'Emploi et de l'Investissement (DEI) ;
- le Département de l'Entrepreneuriat-Jeunesse (DEJ) ;
- le Département du Financement et de la Garantie (DEFIG) ;
- le Département Administration et Finances (DAF).

Les services assimilés sont :

- le Service du Conseiller Juridique (CJ),
- la Cellule Information et Communication (CICOM),
- l'Agence Comptable (AC).

Outre ces services, l'APEJ comprend neuf (9) Coordinations régionales. Chaque Département technique est constitué par une équipe multidisciplinaire placée sous l'autorité d'un Chef de Département, chargé de coordonner les activités.

2.5. Stratégies mises en œuvre par l'APEJ dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes

Le Programme Emploi Jeunes est le cadre de référence juridique des différentes stratégies envisagées pour la mise en œuvre de la politique de promotion de l'emploi des jeunes. Ainsi la composante 2 du PEJ est axée sur le développement de l'esprit d'entreprendre des jeunes dont l'objectif général est de contribuer à la promotion de l'entrepreneuriat jeune et à appuyer ces derniers à concrétiser leurs initiatives, grâce à un système de réseau d'intervenants et de partenaires mis en place.

Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- développer la culture entrepreneuriale chez les jeunes à travers l'information, la sensibilisation et l'organisation d'événements promotionnels ;
- stimuler l'entrepreneuriat des jeunes par la mise en œuvre des outils et programmes de formation et de coaching, l'offre de services pour le développement des entreprises, l'accès à l'information et à la technologie, l'organisation des concours de création et de développement d'entreprise ;
- contribuer à la mise en place d'un dispositif d'appui/conseil aux jeunes promoteurs d'entreprises à travers le « coaching » et l'émergence graduelle dans les régions des incubateurs/pépinières d'entreprises dans les secteurs porteurs de croissance et d'emploi.

La stratégie adoptée passe par un partenariat avec le secteur privé qui est un axe privilégié de promotion de l'esprit d'entreprise. Pour le Gouvernement, l'entrepreneuriat des jeunes constitue une compétence clé pour la croissance et l'emploi, ainsi que pour l'épanouissement personnel des jeunes. C'est un outil d'intégration sociale par excellence. Son développement passe par la promotion de valeurs fondamentales auprès des jeunes, à savoir l'autonomie, la responsabilité, la créativité, la solidarité, et le leadership.

Par cette composante, le PEJ prévoit de stimuler l'entrepreneuriat par des outils et programmes de formation en ce domaine, et l'offre de services pour le développement des entreprises, l'accès à l'information, à la technologie et au financement, ainsi que par l'insertion des entreprises dans le développement local et dans les chaînes de valeur ajoutée. Il organisera également des concours nationaux et locaux de création ou de développement d'entreprises innovantes ou contribuant à la croissance économique et à la création d'emplois.

Pour ce faire, la stratégie de mise en œuvre, basée sur le partenariat, tourne autour des trois principaux axes ci-après :

2.5.1. Promotion de la culture entrepreneuriale

La promotion de l'entrepreneuriat jeune est faite à travers l'information, la sensibilisation et la formation. Le milieu scolaire bénéficie d'une attention particulière dans les activités qui sont mises en œuvre dans le cadre de cette stratégie. Il est ainsi prévu d'intégrer, en partenariat avec le secteur de l'éducation (Ministère des Enseignements Supérieurs et de la Recherche Scientifique et Ministère de l'Education, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales),

dans les modules et programmes des écoles et Universités, des cours et crédits « PROJETS » sur la culture de l'esprit d'entreprise et des stages en entreprises permettant aux scolaires et aux jeunes diplômés de se familiariser avec l'environnement des affaires.

Au-delà de l'auto-emploi, cette familiarité avec l'entreprise est gage d'une efficacité supplémentaire future en tant que simple salarié dans une entreprise. L'outil CLE (Comprendre l'Entreprise) du BIT est recommandé à cet effet. Aussi, des Cellules ou centres d'immersion sont-elles créés graduellement après évaluation dans les écoles de formation professionnelle et dans les universités et grandes écoles. Les outils utilisés sont diversifiés et les initiatives innovantes (organisation de concours, instauration de prix, etc.) sont soutenues.

2.5.2. Promotion de l'entrepreneuriat jeune

La stratégie utilisée est l'information et la formation de jeunes candidats à la création d'entreprises ou promoteurs d'entreprises. Un parcours cohérent est mis en place. Des partenariats sont établis avec des prestataires et des bureaux d'études. Des actions de renforcement sont mises en œuvre au profit de l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de cette composante.

L'opérationnalisation de cet axe stratégique nécessite entre autres la formation à l'entrepreneuriat et le renforcement des capacités des Bureaux d'études.

- Formation à l'entrepreneuriat

Un dispositif de présélection de candidats à la création d'entreprises est mis en place sur la base d'un profil de candidat à l'entrepreneuriat qui sera défini. En fonction des besoins identifiés, des parcours de formation sont établis. Ces parcours comprennent non seulement la formation mais aussi l'accompagnement à l'élaboration de plans d'affaires. Des outils de formation, adaptés en fonction des publics cibles, sont utilisés. Il s'agit par exemple des outils GERME, TRIE, CREE et CEFE.

- Renforcement des capacités des Bureaux d'études

En vue d'accompagner et de former les jeunes à l'esprit d'entreprise, des bureaux d'études ayant des références solides et ayant exercé dans ce domaine ont été sélectionnés. Ils recevront des formations dans l'utilisation des outils de création et de gestion d'entreprise adoptés par l'APEJ (GERME, CREE, TRIE, CLE, CEFE, STEP, etc.). Il s'agit, à travers cet axe, de mettre à la disposition de l'APEJ un vivier de bureaux d'études qualifiés et

professionnalisés capables de l'accompagner dans la mise en œuvre du PEJ II, de façon efficace et efficiente et cela, conformément à la stratégie du FAIRE FAIRE privilégiée dans le programme. Ces bureaux signeront des conventions avec l'APEJ et seront évalués chaque année par rapport à des indicateurs de réussite préalablement définis.

Par ailleurs, l'APEJ veillera à former des GIE de jeunes en bureaux d'étude pour le suivi, l'évaluation et le recouvrement dans toutes les régions ; ils seront ainsi des partenaires et des prestataires privés. Il s'agira, dans ce cadre, d'appui, de renforcement de compétences au profit des services déconcentrés de l'Etat, des Collectivités décentralisées et de tous les partenaires locaux.

2.5.3. Développement d'un dispositif d'appui /conseil aux jeunes entrepreneurs

Il s'agit d'apporter un appui conseil adapté pour accompagner les jeunes promoteurs pendant tout le processus, à savoir depuis l'idée jusqu'à la réalisation de leurs projets.

Pour opérationnaliser ce volet, l'APEJ prévoit de mettre en œuvre certains outils comme le coaching et les incubateurs qui sont des lieux d'accueil et d'accompagnement de porteurs de projet de création d'entreprises innovantes, qui, en mettant à leur disposition les compétences et les outils indispensables au succès et à la croissance d'une entreprise va leur permettre de concrétiser leur idée ou leur projet en une entreprise structurée et viable.

- Développement du coaching

Les différents outils GERME, CREE, CLE, STEP, CEFE, etc. sont, en soi, des outils efficaces. Cependant, si aucun accompagnement des jeunes formés n'était prévu depuis l'élaboration des projets, la recherche de financement jusqu'à leurs premiers pas, le processus ne serait pas optimal. Il s'agit ici de développer un dispositif d'appui conseil aux jeunes promoteurs depuis la phase conception de son projet jusqu'à sa mise en œuvre. Cela peut se décliner en un coaching qui va consister à mettre à la disposition des jeunes un réseau d'experts, composé de professionnels dans tous les domaines de l'entreprise. Cet appui devra contribuer à améliorer la gestion des entreprises créées et assurer leur pérennisation.

- Développement de système d'incubation

Dans le cadre des Schémas régionaux de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, la mise en œuvre de ce programme va contribuer à l'émergence des incubateurs/pépinières d'entreprises, qui seront des structures d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'appui

aux porteurs de projet et aux créateurs d'entreprise. La pépinière est un outil de développement économique local. Elle offre un soutien au porteur de projet et au créateur d'entreprise jusqu'au développement de l'entreprise, et son insertion dans le tissu économique. Cette logique d'accompagnement, inscrite dans une démarche qualitative, optimise le taux de réussite des entreprises nouvellement créées.

Il s'agit dans le cadre du processus de dynamisation des économies locales et de la promotion des emplois verts, d'employer l'entrepreneuriat comme outil de développement territorial, le PEJ II contribuera dans le cadre d'un large partenariat à l'émergence graduelle dans les régions des incubateurs/pépinières d'entreprises dans les secteurs porteurs de croissance et d'emploi, mais aussi d'innovation, telles que celles liées aux emplois verts qui « sont au cœur de l'évolution positive qui relie le changement climatique et le développement »¹³. Les emplois verts:

- réduisent l'impact des entreprises et des secteurs économiques sur l'environnement à des niveaux qui pourraient devenir durables à l'avenir ;
- contribuent à réduire les besoins d'énergie et de matières premières, tout en évitant les émissions de gaz à effet de serre, réduisant aussi les déchets et la pollution, pour s'adapter au changement climatique et réhabiliter les services liés à l'écosystème, notamment l'eau propre, la protection contre les inondations ou la biodiversité ;
- peuvent être créés dans tous les secteurs et types d'entreprises, dans les zones rurales et urbaines, et peuvent inclure des travaux aussi bien manuels que hautement qualifiés.

Dans ce même ordre d'idées, un certain nombre d'activités phare est organisé:

• Les Journées Nationales et Régionales de l'Entrepreneuriat Jeunes

Elles ont pour objet d'inciter les jeunes vers la création d'entreprise et de stimuler chez eux l'esprit d'initiative.

• Le Programme pour l'Emergence des Jeunes Entrepreneurs

Ce Programme s'adresse aux jeunes promoteurs maliens souhaitant s'investir dans tous les domaines du secteur productif à l'exception du transport, et disposé à prendre part à un concours de plan d'affaires organisé.

¹³ www.apej.ml

•Les Kits de la Bourse de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Par les kits, l'APEJ, à travers le Ministère de la Jeunesse, du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, entend insuffler un dynamisme à la formation professionnelle et la création d'emplois essentiellement dans le secteur de l'agriculture, de l'élevage, de l'artisanat et des services. A cet effet, l'APEJ propose un certain nombre d'idées de projets aux jeunes sous forme de kits.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

DEUXIEME PARTIE :
PRESENTATION DES RESULTATS, ANALYSE
CRITIQUE ET RECOMMANDATIONS

CHAPITRE III: PRESENTATION DES RESULTATS DES ACTIVITES REALISEES

Dans ce chapitre nous allons présenter la façon dont est mise en œuvre la politique de financement et d'accompagnement des projets au profit des jeunes par l'APEJ dans la zone Office du Niger. En effet, pour l'atteinte de ses objectifs de promotion de l'emploi des jeunes, l'APEJ dispose d'un fonds dénommé Fonds National pour l'Emploi des Jeunes (FNEJ).

Section I : Présentation du Fonds National Emploi Jeune

Créé par la loi N°03-032-AN/RM du 25 août 2003 le Fonds National pour l'Emploi des Jeunes (FNEJ) est destiné à financer les différentes politiques relatives à la promotion de l'emploi des Jeunes. C'est ce fonds qui permet à l'APEJ de réaliser ses objectifs en matière de promotion et de création d'emplois pour les jeunes du Mali.

1.1. Généralités sur le Fonds National Emploi Jeune

Le FNEJ est composé de quatre (04) guichets :

- Le premier guichet dénommé « Programmes de création d'emplois » est destiné à la prise en charge des programmes conçus et mis en œuvre par l'APEJ.
- Le second guichet dénommé « Financement de projets » est destiné à la mise en place, par l'APEJ, des lignes de crédit au sein des institutions financières pour financer les investissements ou les fonds de roulement des entreprises créées par les jeunes.
- Le troisième guichet dénommé « Prêts participatifs » est destiné à apporter, à travers l'APEJ, un appui financier aux jeunes pour libérer leurs apports ; sous forme de prêts participatifs.
- Le quatrième guichet dénommé « Fonds de garantie » est destiné à apporter son aval aux organismes de financement, agréés par l'APEJ, pour couvrir les risques liés aux crédits à octroyer aux projets initiés par les jeunes.

Le Gouvernement a initié la Taxe Emploi Jeunes pour répondre aux difficultés de mobilisation des fonds constatées par l'alimentation du FNEJ. L'initiative est destinée à rendre le FNEJ autonome. Il est important de signaler qu'elle ne représente pas une nouvelle taxe. L'Etat a cédé sa part pour alimenter et assurer la pérennité du FNEJ. La taxe-emploi jeunes est due par les personnes passibles de l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur les bénéfices

industriels et commerciaux ou l'impôt sur les bénéfices agricoles et soumises à la contribution forfaitaire à la charge des employeurs.

1.2. Mécanismes d'intervention

Ayant en charge la mise en œuvre du PEJ, l'Agence intervient à travers deux Départements techniques à savoir les Départements « Entrepreneuriat – Jeunesse » et « Financement & Garantie » respectivement responsables des composantes II et III du PEJ. La spécificité de ces deux (2) départements est qu'ils ont la lourde mission de création et de financement des Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MSME) selon une approche de création d'auto – emplois.

Il s'agit donc de :

- **Département Entrepreneuriat Jeunesse (DEJ) :**

Il assiste les jeunes promoteurs d'entreprise dans la recherche d'opportunités de création d'entreprises à travers l'appui à la finalisation de leurs plans d'affaires. A cet effet, des conseils en montage de projets d'entreprises sont prodigués en leur endroit et un certain nombre de formations sont organisées à leur attention.

Parmi les formations, nous pouvons citer :

- le module CREE (Créer votre Entreprise) ;
- le module Germe (Gérer mieux votre entreprise) du package GERME ;
- et autres modules adaptés (gestion simplifiée, etc.).

Aussi sont-ils mis en œuvre des programmes de développement de l'entrepreneuriat des jeunes en milieu rural et urbain, basés sur la formation, le parrainage, la constitution de réseaux de jeunes créateurs d'entreprises, l'orientation des jeunes vers les organismes de financement, l'appui conseil, l'accès aux informations technologiques et commerciales, etc.

- **Département Financement et Garantie (DEFIG)**

Il a pour mission de faciliter l'accès des jeunes au crédit, d'établir et suivre les plans de crédits avec les institutions de financières partenaires et de garantir les jeunes promoteurs d'entreprise auprès des banques ou des institutions de Micro finance.

L'APEJ apporte un appui aux jeunes pour faciliter leur accès au crédit à travers soit la garantie, le financement direct ou le Cofinancement de leurs projets d'entreprise.

Les interventions de l'APEJ en direction des jeunes s'effectuent à travers le Fonds National pour l'Emploi des jeunes (FNEJ).

Ainsi, l'accès au financement nécessite le passage de la requête ou le dossier de financement (dossier de projet / plan d'affaires) par un circuit nécessitant l'intervention de plusieurs acteurs (services techniques APEJ, Bureau d'études, institutions financières, etc.).

Le premier parcours du jeune entrepreneur à l'APEJ commence au niveau des coordinations régionales où sont reçus les jeunes promoteurs de projets tout en leur fournissant les explications nécessaires relatives à la démarche globale quant à l'entrepreneuriat et au financement, au cofinancement ou à la garantie des projets des jeunes à travers les institutions de financement partenaires.

A ce niveau, il pourra être formé à l'esprit de création ou de gestion d'entreprises selon les modules CREE et GERME du BIT. Il est important cependant de noter que le suivi de cette formation n'est pas exigé pour être financé. Le jeune le suivra seulement s'il en exprime le besoin.

A l'issue de ces sessions de formation, les plans d'affaires sont élaborés et déposés au niveau de la coordination Régionale de l'APEJ du lieu d'exécution du projet par le jeune. Des plans d'affaires sont aussi reçus des jeunes sans que ceux-ci suivent ces sessions de formation. Les coordinations régionales acheminent ces plans d'affaires à la Direction Générale avec les différentes pièces exigées. Ces dossiers sont imputés par la Direction Générale au Département Entrepreneuriat Jeunesse (DEJ) pour traitement. A ce niveau, la cellule PME - PMI de l'APEJ, sous la houlette des Experts du DEJ et du DEFIG procède au tri et à l'analyse des projets soumis au financement, dans un délai maximum de 15 jours et présélectionne les dossiers qui répondent aux critères de montage d'un plan d'affaires. Il est important de noter que les dossiers présélectionnés doivent être par ailleurs validés par la commission de validation des dossiers qui est présidée par le Directeur Général Adjoint de l'Agence.

Les dossiers ainsi validés par cette commission sont transmis au Département Financement et Garantie (DEFIG), qui à son tour, les achemine vers les banques partenaires pour étude en

fonction des centres d'intérêts de celles-ci. A ce niveau, la banque notifie une première réponse liée à l'admissibilité du dossier pour étude et un second avis relatif à l'accord de crédit. En cas de refus de la banque, les annotations seront systématiquement prises en compte par les services techniques de l'APEJ.

Toutefois, les projets qui ne sont pas entérinés par la commission interne de validation sont soit rejetés ou transmis pour amélioration à des bureaux d'études (BE) commis à cet effet. Après amélioration qui ne doit pas excéder les 30 jours, ces projets reprennent le circuit au niveau où ils ont été ajournés.

A partir de la date de la transmission des projets aux banques, qui sont censées étudier les plans d'affaires dans un délai maximum de 60 jours, le DEFIG procède au suivi de ceux-ci et envoie au besoin une lettre de rappel aux banques, au cas où il aura constaté un retard, pour demander la situation des dossiers. Au cas où, certains de ces projets intéressent les banques, elles en informent l'APEJ, par le biais d'une correspondance en prenant le soin d'indiquer le guichet d'intervention du FNEJ (Financement des projets ; fonds de garantie ou prêt participatifs). L'APEJ informe, à son tour, le jeune.

Ensuite, le DEFIG programme lesdits projets pour la réunion du Comité Technique d'Orientation et du Contrôle (CTOC) du Fonds National pour l'Emploi des Jeunes (FNEJ) après y avoir effectués auparavant avec les banques une séance de travail pour échanger sur d'éventuelles observations formulées à l'égard des dossiers.

Ainsi, les dossiers destinés au CTOC, font l'objet d'une analyse voire d'un contrôle intégré afin de s'assurer du respect de la conformité d'avec les critères d'éligibilité (généraux et spécifiques) et de la prise en compte de toutes observations formulées durant le traitement du dossier. Cela est matérialisé par l'élaboration d'une fiche technique du projet soumis à l'appréciation dudit comité.

Le CTOC, qui dispose de trente (30) jours, se réunit sur ces dossiers et peut soit les approuver soit les rejeter. Dans l'hypothèse où, il les approuve, le DEFIG procède à l'organisation de la réunion de planning de décaissement avec la banque et les promoteurs. Auparavant, elle aura fait parrainer les jeunes, sous la houlette de la Coordination régionale, d'abord par une caution morale et ensuite par un parrain professionnel.

Après cette phase, l'APEJ envoie l'autorisation de prise de garantie ou de mise à disposition des fonds à la banque avant de procéder à l'établissement d'un plan d'amortissement du crédit avec la banque concernée. Suite à cette autorisation, le crédit sera effectivement mis en place au profit du jeune entrepreneur.

Préalablement au processus de mise en place du prêt prévu pour 45 jours, le promoteur du projet procède à l'ouverture d'un compte bancaire où il verse d'abord son apport personnel puis l'APEJ selon un chronogramme déjà défini enclenche le processus de mise en place du prêt accordé qui se fait progressivement. Le démarrage des activités du Projet est tributaire à l'exécution de ces opérations.

Cependant, dans un souci de sécurité des fonds, le montant mis à disposition sera mobilisé sous forme de décaissements relativement à la nature du projet, dont les décaissements ultérieurs sont conditionnés à l'utilisation judicieuse du précédent et ainsi de suite jusqu'à la mobilisation effective du prêt contracté.

Le suivi post - financement (mise en place des prêts, remboursement et plans de crédits) est effectué par le DEFIG, le suivi de la mise en place des entreprises est conjointement fait par le DEJ et le DEFIG et le suivi de l'activité des jeunes entrepreneurs est du ressort du DEJ qui en fait faire par l'entremise du BE commis à cet effet.

A la fin de chaque trimestre, les organismes de financement devront adresser à l'APEJ un état retraçant la situation des prêts consentis avec indication des bénéficiaires et l'état des remboursements.

Selon la même approche, les Bureaux d'Etudes commis pour le suivi des projets financés, qui doit rester ouvert et régulier le long des activités, adopteront un mécanisme de rapportage trimestriel ponctué de situations mensuelles à l'endroit de l'APEJ. Les agents de la cellule pme – pmi de l'APEJ et les BE auront chacun un portefeuille de dossiers qui feront l'objet d'un suivi personnalisé et rapproché ayant le triple objectif de :

- assurer le succès du plan d'affaires du jeune entrepreneur ;
- recouvrer les prêts consentis ;
- pérenniser les entreprises créées en vue de sécuriser les emplois.

Ainsi, le délai de traitement d'un dossier de financement à l'APEJ varie entre 5 et 6 mois selon les cas.

Les projets soumis au financement de l'APEJ, passent donc par ce chemin périlleux mais nécessaire, au regard de la complexité du triptyque Entrepreneuriat – Jeunes – Financement des PME-PMI.

Section II : Résultats des actions menées par l'APEJ dans la zone Office du Niger

L'unanimité est faite par l'ensemble des experts de l'économie malienne que l'agriculture constitue l'un des principaux moteurs et son développement est capital pour lutter contre l'insécurité alimentaire et contribuer à la réduction de la pauvreté. Le secteur agricole est aussi considéré comme constituant un important gisement d'emplois le long des filières agricoles et dans les activités économiques connexes à ses filières. Il faut reconnaître aussi que le chômage touche beaucoup plus les jeunes ruraux. Ainsi, l'APEJ dans sa quête de solution aux problèmes du chômage des jeunes, a noué un partenariat avec l'Office du Niger pour soutenir et accompagner ces derniers à développer leurs propres activités génératrices de revenus. Ce partenariat s'articule autour d'aménagement de parcelles de culture au profit des jeunes et de leur installation en les accompagnant avec des kits agricoles et des fonds de roulement.

2.1. Résultats sur l'aménagement de parcelles et l'installation des jeunes

Le Gouvernement de la République du Mali, en collaboration avec ses partenaires, a adopté le Programme Multisectoriel d'Investissement Intensif à fort coefficient d'Emploi Rural (PROMIIER). Ce programme vise à favoriser l'approche Haute Intensité en Main d'œuvre (HIMO) pour occuper les jeunes ruraux tout en réduisant l'exode rural. C'est dans ce cadre que l'APEJ a signé une convention avec l'Office du Niger pour contribuer au développement des périmètres irrigués par l'installation des jeunes ruraux sur les terres aménagées du Delta Central du Niger.

Tableau 1 : superficies aménagées au profit des jeunes

Année	Désignation	Nombre d hectares (ha)	Coût F CFA
2006	Périmètre de Macina (Travaux terminaux)	227	81 000 000
2008	Périmètre de Siengo (HIEQ)	171.6	1 300 000 000
2008	Périmètre de Siengo (Travaux terminaux)		43 000 000
2013	Périmètre de Siengo (ASCE)	140	625 759 722
-	Total	538.6	2 049 759 722

Source : Note du département DEI sur le partenariat APEJ/Office du Niger

Pour procéder à la répartition de ces parcelles entre les différents postulants, une commission a été mise pour plus de transparence dans la gestion. A titre d'exemple dans le cas du périmètre de Siengo (171.6 ha), la composition de la commission mise en place à cet effet est structurée comme suit :

Président : Le préfet ou son représentant

Vice-président : Le chef Département Emplois et Investissement

Rapporteur : Le coordonnateur régional de l'APEJ/Ségou

Membres :

- le conseiller juridique de l'APEJ ;
- l'agent Comptable APEJ ;
- le coordinateur du Projet d'insertion des jeunes dans la vie professionnelle à travers des investissements à haute intensité de main d'œuvre (PEJIMO) ;
- le directeur de zone Office du Niger de N'Débougou ;
- le responsable du Programme Jeunes Ruraux de l'Office du Niger ;
- les maires des communes de Niono, Sirifila Boundy, de Toridakako, de Diabaly, et de Yèrèdon Sayonna ;
- le président de la coordination des jeunes du cercle de Niono ;
- le délégué général des exploitants de l'Office du Niger,
- la présidente de la CAFO de N'Débougou.

Après la mise en place de la commission de distribution, les critères de sélection ont été arrêtés.

2.1.1. Critères de sélection des jeunes

2.1.1.1. Les postulants

Peuvent postuler tous les jeunes maliens sans distinction de sexe remplissant les critères suivants:

- Etre âgé de 18 à 40 ans;
- Etre résident du Mali;
- Ne pas disposer de parcelles rizicoles dans aucune zone de Office du Niger;
- La notion de famille (exploitations familiales) sera aussi tenue compte, ceci en conformité à la loi d'orientation agricole.

2.1.1.2. Les critères d'évaluation

Age

- 18- 30 ans = 40 points
- 31 – 40 ans = 20 points

Résidence¹⁴

- Résident des zones citées ci-dessus = 20 points
- Non-résidents des zones citées ci-dessus = 10 points

Durée de résidence

- < 5 ans = 5 points
- ≥5 ans = 10 points

Nombre de personnes en charge

- < 5 personnes = 5 points
- entre 5 et 10 personnes = 10 points
- > 10 personnes = 20 points

2.1.3 Les pièces à fournir

- une demande timbrée à 200 FCFA adressée au PDG de l'Office du Niger, et déposée au niveau de la Préfecture ;
- une copie d'extrait d'acte de Naissance ou jugement supplétif tenant lieu ;

¹⁴ La notion de résidence a été privilégiée pour donner la priorité aux jeunes ruraux résidents en vue de réduire l'exode rural

- une copie d'extrait d'acte de mariage (non éliminatoire) ;
- un certificat de résidence ;
- un certificat de nationalité ;
- un bulletin du casier judiciaire (à fournir après la sélection) ;
- une déclaration sur l'honneur d'une notabilité parrain du postulant ;
- un acte d'engagement (après la sélection),
- un carnet de famille (copie certifiée conforme),
- une attestation de non possession de parcelle rizicole fournie par la zone ON de résidence.

Signalons que les candidatures féminines ont bénéficié d'une attention particulière et la priorité a été accordée aux jeunes résidents.

Ainsi, après l'examen des différents dossiers, les attributions ont été faites selon le tableau ci-après par année dans les différentes localités où les aménagements ont eu lieu.

Tableau 2 : Nombre de jeunes installés

Année	Localité	Nombre de Jeunes installés
2006	Macina	48
2008	Siengo	57
2012	Siengo	40
TOTAL		145

Source : Note du département DEI sur le partenariat APEJ/Office du Niger

Comme nous pouvons le constater, ce programme vise à créer des emplois durables à travers l'aménagement des périmètres irrigués en utilisant l'approche HIMO, le reboisement des bassins d'approvisionnement des villes en bois, l'exploitation et la gestion des forêts des bassins d'approvisionnement des villes et les travaux de lutte antiérosive, la réalisation de pistes de désenclavement et de production praticables toute l'année, le renforcement de la capacité locale (communes rurales, PME, BE, associations paysannes et groupement des jeunes) dans la conception, la planification, la réalisation, le suivi et le contrôle et la gestion des projets d'infrastructures rurales et de protection environnementale en utilisant l'approche HIMO.

Le PROMIIR a permis l'installation de 145 jeunes ruraux dans les périmètres rizicoles dans la zone de l'Office du Niger, pour un coût total de **2 049 759 722 de FCFA** pour **538,10 ha** aménagés, soit un coût moyen de plus de quatre millions FCFA par jeune rural installé.

Signalons que des kits ont été donnés par l'APEJ aux différents jeunes bénéficiaires de parcelles dont le remboursement est sans intérêts.

2.2. Résultats sur l'accompagnement des jeunes porteurs de projets

Dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes dans la zone Office du Niger, l'APEJ en plus de l'aménagement des parcelles de terre pour faciliter l'accès des jeunes à la terre, apporte un appui aux jeunes pour faciliter leur accès au crédit à travers soit la garantie, le financement direct ou le cofinancement de leurs projets d'entreprise.

2.2.1 La garantie

L'accès des jeunes au crédit auprès des institutions financières est une des contraintes majeures auxquelles l'entrepreneuriat des jeunes est confronté dans la plupart des pays africains en général et le Mali en particulier. Pour soutenir les initiatives des jeunes dans le domaine de l'entrepreneuriat, l'APEJ intervient auprès des institutions financières en assurant la garantie des prêts. Cependant, cette garantie obéit à un certain de conditions.

2.2.1.1. La mise en place du prêt

Cette étape consiste pour le jeune à ouvrir un compte auprès de l'une des banques partenaires avec l'APEJ. Après l'ouverture du prêt, le jeune doit apporter 10% du montant qu'il souhaite emprunter. La Banque, à son tour apporte 10% dudit montant. L'APEJ garantit les 80%. La garantie à 80% est faite sur la base d'une demande de la banque. Il arrive aussi que l'APEJ demande à la banque de financer un certain nombre d'initiatives proposées par les jeunes. En ce moment, l'APEJ garantit le prêt à 100%.

2.2.1.2. Les étapes de décaissement

Après la mise en place du prêt, un premier décaissement est autorisé en fonction du plan d'affaires présenté par le jeune. L'obtention de la deuxième tranche est conditionnée à la validation des premières réalisations faites avec la première tranche. Une commission

composée d'un représentant de l'APEJ, un représentant de la banque et un expert est chargée d'évaluer l'effectivité des différentes étapes du processus de financement.

2.2.2. Le financement direct

Le financement consiste pour l'APEJ à accorder directement des prêts aux jeunes porteurs de projets sans autre forme de garantie. Cette modalité d'accompagnement s'est révélée inefficace puisqu'elle ne permettait pas de faire le suivi des bénéficiaires. Ainsi, le financement direct a été supprimé depuis 2007.

2.2.3. Le cofinancement

Le cofinancement est fait par l'APEJ à travers son partenariat avec les différentes banques. Il consiste pour la banque à soumettre à l'APEJ un projet dont le coût est trop élevé. L'APEJ intervient dans le financement à hauteur de 70%. A ce jour, cette modalité n'a été accordée qu'à un seul bénéficiaire de la zone office du Niger.

- **Les conditions d'éligibilité**

Pour être éligible aux différents financements, les jeunes porteurs de projets doivent remplir les conditions énumérées précédemment. Outre ces conditions, ils doivent :

- être de nationalité malienne,
- être dans la tranche d'âge de 21 à 40 ans,
- être disponible à suivre la formation en création et en gestion d'entreprise,
- être disposé à suivre la formation technique en rapport avec le kit,
- remplir le formulaire de candidature,
- être disposé à contribuer au coût du projet,
- accepter d'être suivi techniquement,
- signer un acte d'engagement.

Des pièces doivent être jointes au formulaire. Ces pièces sont entre autres :

- une copie certifiée conforme de la carte d'identité,
- une copie certifiée conforme d'extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif tenant lieu,
- une copie certifiée conforme des diplômes pour les jeunes diplômés,
- deux photos d'identité,
- un certificat de résidence datant de moins de trois (3) mois,

- un certificat de nationalité.

Après sélection, les jeunes porteurs des projets retenus doivent fournir les pièces suivantes pour accomplir les modalités de mise en œuvre :

- un extrait du casier judiciaire,
- un acte de parrainage et de cautionnement moral,
- un acte d'engagement.

Certaines spécificités ont été prises en compte par rapport aux kits agricoles, embouche bovine et aux motoculteurs.

Pour les kits agricoles, le jeune doit remplir les conditions suivantes :

- disposer d'un champ agricole (familial ou non),
- la notion de famille (exploitations familiales) sera aussi tenue en compte conformément à la loi d'orientation agricole,
- fournir un carnet de famille (copie certifiée)
- un extrait d'acte de mariage (non éliminatoire).
- une caution familiale délivrée par la délégation locale des chambres d'agriculture pour le champ familial,
- une autorisation délivrée par l'autorité administrative, bail de terre, contrat d'exploitation ou permis d'exploitation agricole pour le champ agricole non familial.

2.3. L'appui/conseil en vue d'accéder au crédit

Il s'agit de préparer le jeune à faire face aux entretiens qu'il aura avec le banquier à toutes les étapes de validation de son projet.

2.4. Le suivi des projets financés

Ce volet a pour objet d'aider à la pérennisation des projets financés ou garantis.

En ce qui concerne les kits embouche bovine, les jeunes porteurs doivent remplir les conditions ci-dessous :

- disposer d'un cadre approprié pour faire l'élevage,
- être basés dans une zone d'élevage.
- une attestation délivrée par l'autorité administrative pour la disponibilité de cadre approprié pour l'élevage,

Pour les kits motoculteurs, les conditions sont entre autres :

- disposer d'un champ rizicole,
- être domicilié dans une zone rizicole,
- être à moins de vingt-cinq (25) kilomètres d'un lieu de réparation et de maintenance,
- démontrer des aptitudes de prestation de services,
- fournir une copie certifiée conforme du carnet de famille,
- une caution familiale délivrée par la délégation locale des chambres d'agriculture pour le champ familial,
- une autorisation délivrée par l'autorité administrative, bail de terre, contrat d'exploitation ou permis d'exploitation agricole pour le champ agricole non familial.
- une attestation du chef de garage certifiant la présence d'un garage de réparation et de maintenance.

Tableau 3 : situation des kits emplois jeunes dans la zone office du Niger

Nature des Kits	Montant (en FCFA)
Kits agricoles	412 491 942
Kits motoculteurs	239 481 296
Kits Embouche bovine	83 348 244
Kits Crédits de campagne	3 410 931

Source : Rapport DEFIG APEJ

Il convient de signaler qu'il arrive que des dossiers soient rejetés ou mis en instance pour divers motifs qui sont énumérés ci-dessous.

Les motifs du rejet des dossiers à l'APEJ sont principalement le non-respect des critères d'éligibilité notamment :

- la nationalité (les non maliens) ;
- l'âge (les plus de quarante ans ou les moins de vingt un ans),
- les secteurs non porteurs (les projets d'association, les GIE d'assainissement, le transport, les cybers café à Bamako etc.)

Les motifs de mise en instance des dossiers à l'APEJ sont :

- l'absence de date et de lieu de naissance ;
- l'absence de contact ;

- l'incompatibilité des activités (Elevage et le commerce par exemple).

2.5. Résultats sur le renforcement des capacités

Il s'agit de la formation du personnel chargé de l'entretien des infrastructures et le suivi des investissements réalisés au profit des jeunes dans le cadre de l'approche HIMO et la formation de ceux ayant bénéficié de l'accompagnement de l'APEJ en technique de création et de gestion des entreprises.

2.5.1. Renforcement des capacités sur les techniques de production

Pour consolider sa politique de création d'emplois pour les jeunes ruraux, l'APEJ dans le cadre son approche intégrée et pour atteindre ses objectifs, procède à l'accompagnement des jeunes dès le début du processus. La mise en œuvre des infrastructures réalisées exige une expertise pour assurer la pérennité des équipements et l'entretien de celles-ci. Ce qui justifie l'organisation des sessions de formation à l'égard de certains jeunes qui sont chargés de la maintenance des ouvrages et équipements réalisés. L'objectif est de créer toujours des emplois locaux au lieu de faire toujours appel à une compétence extérieure. Aussi, les bénéficiaires des parcelles sont-ils accompagnés par l'APEJ. Cet accompagnement des jeunes est assuré dès le départ, sous forme de formations dans les activités agricoles, avec les services de l'APEJ et l'Office du Niger¹⁵.

Les premiers bénéficiaires formés furent les exploitants installés sur les parcelles de Ké-Macina (2006) qui ont été formés en technique de cultures (riz) et aux principes de base de gestion d'une exploitation. La conséquence de cette formation est que l'un des jeunes installés et formés a fait, dès la première année, une production record.

La cinquantaine de jeunes installés par l'APEJ sur la plaine de Siengo a également bénéficié de ces types de formation.

Le principe de cet accompagnement pour la mise en exploitation des aménagements fait partie de l'approche HIMO et communautaire, et l'APEJ compte bien poursuivre pour les prochaines réalisations, telles que l'aménagement des mares ou des plaines villageoises.

Les thèmes abordés au cours des différentes sessions de formation se résument entre autres aux notions suivantes :

¹⁵ Rapport APEJ sur les formations

- Rappel technologie et principes de l'approche HIMO
- Arpentage et drainage / lutte contre l'érosion (module et exercices)
- Etude de sols / compactage (exercices)
- Organisation des travaux HIMO, rôle et fonction d'un chef de chantier
- Notions de rendement / fiches chantier / planning et suivi des travaux
- Typologie de dégradation des routes en terre (notion de points critiques)
- Schéma d'itinéraire et d'aménagement (présentation graphique / calculs / exercices de terrain)
- Petits ouvrages d'art / maçonnerie de moellons / bétons
- Fiches de planification / programmation / suivi et contrôle
- Entretien des routes en terre, exercices en atelier et formation pratique sur chantier

D'autres thèmes abordés au cours de ces sessions de formation sont la comptabilité simplifiée et les techniques de maraîchage.

2.5.2. Renforcement des capacités sur la création et la gestion d'entreprise

Dans le cadre de l'accompagnement de l'entrepreneuriat des jeunes, un volet entier consacré aux activités de formation des jeunes sur la création et la gestion d'entreprise est prévu dans le PEJ.

2.5.2.1. Formation en entrepreneuriat

Cette formation vise à mettre en place un dispositif de présélection de candidats à la création d'entreprises sur la base d'un profil de candidat à l'entrepreneuriat qui est défini dans des modules utilisés notamment ceux du BIT (**CLE, TRIE, CREE, GERME**), mais aussi d'autres modules adaptés.

Dans le cadre du partenariat entre l'APEJ et l'Office du Niger, aucune session spécifique de formation en entrepreneuriat destinée aux bénéficiaires de financement et de l'accompagnement n'a été organisée à leur intention.

2.5.2.2. Information et sensibilisation à l'entrepreneuriat

Cette activité vise à mettre à la disposition du jeune candidat à la création d'entreprises toutes les informations techniques, technologiques, économiques et financières nécessaires à la création de son entreprise.

L'information et la sensibilisation ont été exécutées dans le cadre des activités globales inscrites dans le plan d'action de l'APEJ.

2.5.2.3.Aide et assistance des jeunes à l'élaboration de leurs plans d'affaires

Cette activité consiste à apporter une assistance technique au jeune candidat à la création d'entreprise pour l'élaboration de son plan d'affaires.

Le constat ici est qu'aucun bénéficiaire n'a présenté un plan d'affaires pour avoir accès au financement. Les financements ont été directs sans une exigence particulière.

2.5.2.4.Appui/conseils des promoteurs des projets

Il s'agit, ici, de développer un dispositif d'appui/conseil aux jeunes promoteurs depuis la phase conception de leurs projets jusqu'à leur mise en œuvre.

Les spécialistes de l'APEJ conseillent autant que possible les jeunes porteurs pour que leurs plans d'affaires soient bien ficelés.

Contrairement à l'approche HIMO, les bénéficiaires des différents kits dans la zone office du Niger n'ont pas été formés au préalable aux techniques de gestion et de création d'entreprise. Certes, un accompagnement pré et post création a été prévu en termes d'élaboration du plan d'affaires, de formation mais il reste insuffisant et plus ou moins adapté.

CHAPITRE IV : ANALYSE CRITIQUE DES RESULTATS ET RECOMMANDATIONS

Nous verrons dans la première section de ce chapitre l'analyse critique des résultats et dans la seconde les recommandations.

Section I : Analyse critique des résultats

Notre analyse critique porte sur les différents résultats présentés dans le chapitre précédent relatif à la présentation des résultats.

1.1. Par rapport à l'aménagement des parcelles et l'installation des parcelles

L'un des problèmes rencontrés par les jeunes dans le cadre de l'entrepreneuriat dans le secteur agricole reste l'accès à la terre. L'aménagement des parcelles au profit des jeunes dans la zone office du Niger est la conséquence de la nouvelle politique agricole du Gouvernement malien matérialisée par la loi d'orientation qui a fait du secteur agricole, le moteur de la croissance économique du pays. La loi d'orientation agricole adoptée est une véritable révolution en matière de facilitation de l'accès des jeunes aux nouveaux aménagements agricoles prévoyant de mettre à la disposition de ceux-ci un certain pourcentage des terres aménagées.

Ainsi, cet aménagement s'inscrit dans le cadre des mesures prévues pour réduire le chômage tout en accompagnant les jeunes dans le domaine de l'entrepreneuriat agricole.

L'installation des jeunes a eu un impact positif sur l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires. Sans cet aménagement, ces jeunes n'auraient jamais eu accès aux parcelles pour leur permettre de se prendre en charge.

La formation des différents bénéficiaires aux techniques agricoles a beaucoup contribué au succès de certains parmi eux. C'est le cas d'un jeune bénéficiaire qui s'est fait illustrer par la qualité de son travail. Selon Soumano¹⁶, spécialiste entrepreneuriat jeunes au Mali, « le jeune dont il est question est fils d'un feu militaire, marié et père d'un petit garçon. En effet, il a été installé en 2008 sur les parcelles de Siengo extension dans le cadre de la politique de promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural, conduite par l'APEJ. Ce projet d'aménagement de 171 hectares qui constituait la première phase de Siengo extension a fait

¹⁶ <http://koulouba.com/politique/entreprenariat-rural-des-jeunes-une-alternative-pour-faire-du-mali-une-puissance-agricole>

de ce jeune bénéficiaire d'une superficie total de 3 hectares, plus d'autres mesures d'accompagnements mobilisées par l'APEJ parmi les 57 jeunes ruraux installés.

En prélude aux productions agricoles précédentes, il vient d'enregistrer, au titre de la campagne agricole 2013-2014, une production de 326 sacs de riz de Paddy en raison de 75kg/sac sur sa parcelle de trois (03) hectares pour un rendement, après sondage de 9,52 tonnes par hectare.

Pour les techniciens de l'Office du Niger, cette production constitue un record dans la zone. Ils affirment également que ce record est loin d'être une chance ou un quelconque favoritisme et que cela résulte d'une constance dans la rigueur, le dévouement dans le travail. Ce dernier a su respecter les exigences de sa réussite ; il incarne véritablement aujourd'hui un modèle de l'entrepreneuriat jeune dans la Zone Office du Niger.

Quant à lui, le métier agro-pastoral est une forte passion pour lui, ce qui lui facilite les tâches. Mais, quelque part, il est aussi convaincu de la rentabilité sans faille de l'agriculture et c'est pour cela qu'il invite la jeunesse malienne à s'investir dans l'agriculture.»

Cependant, l'exemple de ce dernier n'a pas été suivi par tous les bénéficiaires. La difficulté rencontrée par ces derniers est le manque de la maîtrise des techniques agricoles. N'étant pas des spécialistes en la matière, beaucoup de jeunes éprouvent de la peine à exploiter leurs parcelles. Une autre difficulté est le manque de motivation de certains bénéficiaires dans le domaine de l'entrepreneuriat agricole. C'est pourquoi, ayant bénéficié d'une parcelle, certains jeunes les ont louées à d'autres exploitants, ce qui est contraire à l'esprit même de la composante. Une autre difficulté est relative au problème de sélection des promoteurs. Cela se justifie par le fait que même si les résidents ruraux ont été privilégiés par les conditions d'attribution, quelques bénéficiaires résident en milieu urbain et n'ont pas certainement l'envie de résider dans les campagnes. Aucune sanction n'est prévue par l'APEJ à l'endroit des bénéficiaires qui n'exploitent pas personnellement leurs parcelles.

1.2. Par rapport à l'accompagnement des jeunes porteurs de projets

Le constat fait au niveau du financement et l'accompagnement publics des projets portés par les jeunes amène à penser que ces derniers veulent une chose et en même temps son contraire. En effet, les jeunes se plaignent des difficiles conditions d'accès aux crédits. Cependant, aucun jeune dont les prêts ont été garantis par l'APEJ dans le cadre des activités

engagées en faveur des jeunes dans l'Office du Niger ne s'est rendu crédible vis à vis de l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes.

Le tableau ci-après nous permet d'illustrer la situation des financements accordés aux jeunes dont la garantie a été assurée par l'APEJ dans la zone Office du Niger.

Tableau 4 : situation des prêts accordés en FCFA

KITS	Montant prêt	Montant déclassé	Risque APEJ	Risque BMS	Remboursement perçu	Montant à réclamer
Agricoles	336 887 00	413 246 942	334 864 610	78 382 232	755 000	412 491 942
Motos	222 477 500	242 696 296	213 506 242	29 190 054	3 215 000	239 481 296
Embouche	87 400 000	84 538 164	81 115 169	3 422 995	1 189 920	83 348 244
Crédits	2 700 000	3 410 931	2 700 000	710 931	-----	3 410 931

Source : DEFIG : APEJ

A l'analyse de ces résultats, il ressort que le taux de recouvrement est très bas. En conséquence, la plupart de ces prêts ont été déclassés¹⁷, dénotant du manque de crédibilité des bénéficiaires. Ce constat amer jette des doutes sur les réelles motivations des jeunes promoteurs et porteurs de projets qui souscrivent aux financements de l'APEJ.

Une autre observation fait ressortir que la plupart des jeunes porteurs de projets montent des plans d'affaires et souscrivent pour des financements, tout simplement parce que les conditions de mise en place des crédits exonèrent de certaines contraintes comme la garantie et le coût de la caution financière de 10 % lorsque le jeune est lui-même demandeur et de 0% si le financement est demandé par l'APEJ. C'est ainsi que plusieurs porteurs ont fraudé en allant déposer des plans d'affaires qui ont été financés et ont disparu le lendemain. Ce comportement est de nature à saper tous les efforts du Gouvernement en matière de soutien et de promotion de l'emploi en faveur des jeunes.

¹⁷ Les bénéficiaires n'ont plus droit à quelque financement que ce soit auprès des institutions financières

Plusieurs raisons justifient ces défaillances dans le remboursement des prêts accordés aux bénéficiaires parmi lesquelles :

- le manque d'expérience des porteurs de projets qui constitue la première cause de l'échec constaté dans la gestion de ce programme. En, bon nombre de bénéficiaires ont pensé avoir les qualités requises pour gérer les financements et équipements reçus alors ils n'avaient aucune compétence. Cette situation s'est révélée être pénalisante pour la plupart d'entre eux. Cette inexpérience constitue une importante source de l'échec des programmes de ce genre. Le profil des porteurs de projets est essentiel dans ce domaine,
- le manque de suivi des actions réalisées comme exigé par les critères d'accès au prêt. En effet, il est clairement indiqué dans les critères de financement qu'aucun décaissement ne peut se faire sans la réalisation effective de la première phase des travaux tels que définis dans le plan d'affaires. Or, il ressort de nos constats que la plupart des porteurs de projets ont bénéficié de tous les décaissements sans pour autant obéir à cette exigence,
- le manque de motivation des porteurs de projets candidats au financement APEJ à s'engager dans l'entrepreneuriat. L'entrepreneuriat est perçu par beaucoup de jeunes comme une activité secondaire et par conséquent, beaucoup se considèrent toujours comme chômeurs même s'ils mènent une activité génératrice de revenus. Plusieurs promoteurs semblent ne pas avoir l'ambition réelle pour s'engager dans l'auto-emploi. Malgré tout, ils partent déposer à l'APEJ des plans d'affaire et disparaissent le lendemain une fois le financement acquis. L'Agence pour la promotion de l'emploi des jeunes (APEJ) se trouve aujourd'hui confrontée à un sérieux problème : le non-remboursement des prêts qu'elle a accordés à de jeunes promoteurs d'entreprise. Cette situation a même conduit l'APEJ à ne pas pouvoir financer de projets en 2013 en faveur d'autres jeunes.

L'APEJ a pour vocation d'accompagner et de financer des jeunes porteurs de projets. L'objectif étant de créer un vivier pour le développement de la culture d'entreprise, l'Agence a ainsi accordé des lignes de financement à des centaines de jeunes, leur permettant de créer leur entreprise. Malgré les multiples garanties données par ces jeunes promoteurs, le taux de remboursement des prêts reste extrêmement bas. La situation est de nature à compromettre l'avenir même d'une structure qui s'est avérée très importante dans la promotion de l'emploi des jeunes¹⁸.

¹⁸ L'Essor du 23 octobre 2013

Cependant, il ressort de l'entretien que nous avons eu avec un échantillon de bénéficiaires qu'ils n'ont pas eux-mêmes initiés les projets qui ont été financés en leur faveur. L'APEJ leur a donné des kits composés pour la plupart d'animaux qui ne leur ont rien apporté comme profit.

Selon notre enquête sur le terrain, un des bénéficiaires de kits résidant à Macina a déclaré : « j'ai effectivement bénéficié de l'accompagnement de l'APEJ en 2009. Mais les kits que j'ai eu reçus et qui étaient composés d'animaux ne m'ont rien apporté comme profits. C'est la raison pour laquelle j'ai eu des difficultés pour rembourser les financements engagés par l'APEJ. Je cherche toujours les moyens pour rembourser le prêt. »

De son côté, un autre bénéficiaire de kits agricoles affirme n'avoir tiré aucun profit dans les kits qu'il a reçus de la part de l'APEJ.

Pour sa part, une autre a quant à elle affirmé avoir été seulement informée qu'elle a bénéficié de kits agricoles mais en réalité c'était son mari qui avait tout géré.

Nous pouvons dire ici que les lignes de financement et d'accompagnement directs mises en place par l'Agence pour la promotion de l'emploi des jeunes pour financer les jeunes porteurs de projets ont permis de soutenir des centaines de jeunes dans la zone Office du Niger et générer plusieurs emplois. Mais les résultats restent significativement modestes et largement en deçà des objectifs escomptés et cela compte tenu des faillites constatées çà et là non seulement parmi les bénéficiaires mais aussi à la façon dont l'activité a été gérée.

1.3. Par rapport au renforcement des capacités

Si l'entrepreneuriat apparaîtrait aujourd'hui comme la solution au chômage des jeunes, il n'est cependant pas facile de le pratiquer. Les exigences de l'entrepreneuriat font qu'il n'est pas donné à tout le monde d'entreprendre. C'est pourquoi, les candidats à l'entrepreneuriat doivent avoir connaissance des notions élémentaires dans le domaine pour mieux l'affronter. Or, il se trouve que les premiers bénéficiaires des financements directs APEJ dans le cadre de l'entrepreneuriat dans la zone Office du Niger n'ont pas bénéficié au préalable d'une formation dans le domaine de la gestion d'entreprise.

A l'analyse des entretiens que nous avons eus avec les responsables de l'APEJ, il ressort effectivement que le programme d'activités prévoit des sessions à l'endroit des bénéficiaires

du financement et de l'accompagnement des fonds garantis. Mais les bénéficiaires des kits dans l'Office du Niger n'ont pas eu cette chance d'en bénéficier. Ce qui pourrait expliquer la faillite des intéressés.

Les défaillances constatées dans le remboursement des prêts s'explique en partie par le manque de maîtrise des notions élémentaires de management des entreprises. En effet, beaucoup de jeunes ont monté des plans d'affaires jusque pour bénéficier d'un financement sans se soucier des conséquences. Pourtant, l'APEJ fait tant bien que mal pour sensibiliser et former les jeunes à l'entrepreneuriat.

Les 100% des personnes enquêtées déclarent n'avoir pas reçu de formation avant d'avoir eu accès aux kits dont elles ont bénéficié.

L'analyse des entretiens obtenus avec les personnes enquêtées illustre dans une certaine mesure le manque de respect des conditions fixées par les acteurs impliqués dans la promotion de l'entrepreneuriat au niveau agricole. Toute chose qui confirme les informations données par les responsables de l'APEJ.

Section II : Recommandations

Il ressort de notre analyse que les Autorités maliennes, conscientes du chômage endémique des jeunes, ont mis en place des stratégies pour juguler ce phénomène. Ces politiques ont permis en effet l'installation de quelques jeunes sur la période de 2007 à 2012. Toutefois, il est relevé des insuffisances, notamment le taux extrêmement bas de non-remboursement des prêts octroyés dans le cadre de ce projet, qui pourraient compromettre l'atteinte des objectifs assignés

Afin d'assurer la pérennité de ce projet, ces recommandations ci-après pourraient être formulées.

2.1. L'amélioration du système de financement

L'étude laisse apparaître quelques manquements dans le système de financement, qui pourraient être améliorés, à travers, un changement de stratégie dans le mode opératoire. En effet, au lieu de mettre directement les fonds à la disposition des bénéficiaires, il pourrait être envisagé un système où l'Agence installerait les jeunes en leur fournissant les outils nécessaires pour le fonctionnement et l'exploitation de leur projet.

Par ailleurs, l'Agence assure seule la garantie du projet. Afin d'accroître le degré d'implication et d'engagement des bénéficiaires au projet, il pourrait également être proposé de repenser le système en instituant une garantie conjointe. Ce nouveau mécanisme consistera à exiger un cautionnement solidaire pour une partie du prêt (soit 50%) octroyé, l'autre partie pouvant être garantie par l'Agence. La caution solidaire est un principe qui consistera à demander aux jeunes de trouver une personne physique qui se porterait garant du remboursement en cas de fuite ou de défaillance, de la partie du prêt dont est garante. Il convient de noter qu'il ne sera exigé aucun paiement au cautionnaire solidaire dans le processus de demande et de mise en place du prêt. Seul son engagement à rembourser partiellement le prêt suffirait.

2.2. Le renforcement des actions de sensibilisation envers les jeunes bénéficiaires

Au regard du comportement non républicain des jeunes bénéficiaires qui s'est traduit par un taux de défaut élevé, les actions de sensibilisation entreprises pourraient être renforcées.

Ces actions permettraient de combattre certaines mentalités acquises. En effet, la plupart des bénéficiaires d'aides publiques pensent qu'aucune obligation ne leur est faite de rembourser ces genres de prêts car ils considèrent qu'il s'agit de l'argent du contribuable.

Cette situation demande un travail profond de sensibilisation et de conscientisation qui est vraiment nécessaire et cela devrait concerner tous les acteurs de la chaîne. A notre avis, cet aspect n'a pas été pris en considération avec une assez grande importance qui constitue indéniablement un avantage certain s'il est judicieusement exploité.

Un certain nombre d'outils peut être utilisé pour sensibiliser et informer les jeunes candidats sur les avantages liés au remboursement des différents prêts garantis en leur faveur. Entre autres, nous pouvons retenir :

- les messages radiodiffusés dans toutes les langues locales,
- les sketches diffusés à la télévision.

Dans cette perspective, des spots publicitaires pourraient être envoyés à la population, par le biais de la télévision, sur la nécessité de rembourser les prêts octroyés afin que d'autres jeunes puissent en bénéficier. Un accent particulier pourrait être mis sur les objectifs de ce projet cher au gouvernement.

L'APEJ doit poursuivre aussi les différentes stratégies déjà mises en œuvre en matière de diffusion de l'information à travers sa cellule d'information et de communication (CICOM).

Cette stratégie pourrait ainsi contribuer à conscientiser les jeunes bénéficiaires à intégrer la solvabilité dans leur culture s'ils veulent faire carrière dans l'entrepreneuriat ou dans l'auto emploi.

2.3. Le renforcement du suivi et du contrôle des projets financés

L'une des insuffisances relevées est le manque de suivi dans l'accompagnement des jeunes ayant bénéficié des financements.

En effet, les bénéficiaires interviewés ont indiqué n'avoir jamais reçu les agents chargés du suivi. Les responsables de l'APEJ devraient commencer le suivi dès lors que les financements ont été accordés et octroyés aux intéressés car un bon suivi et un bon contrôle semblent indispensables au recouvrement des fonds accordés.

Il conviendrait de commettre des spécialistes ou des experts (comptables, financiers, etc.) pour assurer le suivi et le contrôle des projets dès leur mise en place. Cela peut prendre également la forme d'un encadrement en vue d'un accompagnement pour assurer la réussite de ces projets.

2.4. Le renforcement des capacités des jeunes bénéficiaires

Pour une gestion plus rigoureuse et efficace des projets, il est nécessaire que les bénéficiaires disposent de quelques connaissances et compétence dans le domaine de la gestion. A cet effet, il pourrait être envisagé l'institution de modules en gestion (analyse financière par exemple) et ne entrepreneuriat en vue de renforcer les capacités des bénéficiaires.

2.5. Inciter les entreprises à intervenir dans le secteur agricole

L'agriculture est le secteur qui concentre la grande majorité des emplois en Afrique subsaharienne. L'agriculture occupe plus de 70 % de la population active des pays à faible revenu et plus de 50 % dans les pays à revenu intermédiaire. Les agriculteurs africains sont essentiellement des petits exploitants qui font de l'agriculture extensive consommant une grande partie de ce qu'ils produisent¹⁹. Le Mali ne fait pas exception à cette règle. La

¹⁹ Deon Filmer et Louise Fox. 2014. L'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne. Série Forum pour le Développement de l'Afrique. Washington, DC : Banque mondiale. Licence : Creative Commons Attribution CC BY 3.0. Traductions p 11

modernisation de l'agriculture malienne reste l'une des préoccupations majeures du Gouvernement. Il y va de la relance de notre économie comme nous l'avons signalé dans l'introduction de cette section.

Cependant, force est de constater que la mise en œuvre de cette modernisation reste un chemin long à parcourir. Cela nécessite la mobilisation de moyens énormes sur le plan matériel aussi bien qu'humain. Dans cette perspective, nous pensons que le ministère en charge de l'emploi, celui en charge de l'agriculture et celui en charge des investissements doivent travailler en synergie pour attirer des investisseurs étrangers dans le secteur agricole.

L'Etat devrait faciliter les conditions d'implantation de ces investisseurs en adoptant des mesures fiscales favorables incitatives et si possible accorder des subventions aux entreprises qui auront des difficultés de trésorerie au moment du démarrage. Cependant, il faut reconnaître que le Gouvernement du Mali a suffisamment fait d'efforts pour moderniser le secteur agricole avec l'adoption d'une loi révolutionnaire qu'est la loi N° 06-045 du 05 septembre 2006 portant loi d'orientation agricole. Avec cette loi, le Gouvernement entend faire du secteur agricole le fer de lance de l'économie nationale.

Des dizaines de milliers d'emplois pourront voir le jour si cette stratégie qui consiste à inciter les grands groupes à investir dans le secteur agricole à l'image de l'entreprise Grand Distributeur Céréalière au Mali (GDCM).

En appuyant ces entreprises, qui accepteront d'investir dans le domaine agricole, un grand pas aura été franchi vers la résolution de la crise de l'emploi parce que le fonctionnement desdites entreprises exigera certainement un fort besoin de main d'œuvre. Celles-ci pourraient embaucher un nombre important de jeunes contribuant ainsi à réduire le chômage des jeunes ruraux dont le niveau de formation ne recommande aucune formation académique et son impact sur l'exode rural pourra être positif.

L'avantage d'une telle initiative réside dans le fait que la main d'œuvre va coûter moins chère à l'entreprise mais aussi elle apportera une expérience aux jeunes cadres qui y seront employés.

En ce moment, l'APEJ en partenariat avec les entreprises concernées pourra mettre les jeunes candidats ou porteurs de projets dans le domaine agricole à leur disposition pendant au moins deux (02) ans. L'entreprise aura la responsabilité de former le jeune dans les différentes techniques d'exploitation et de commercialisation des produits issus des productions et cela de façon pratique. A la fin de la formation pratique, l'entreprise lui délivrera une attestation

d'aptitude professionnelle qui lui permettra de se prendre en charge. Ceux qui auront ainsi satisfait aux exigences pratiques seront accompagnés pour leur insertion.

2.6. Appuyer les jeunes formés pour leur insertion

Une commission devra être mise en place pour suivre les jeunes engagés en formation pratique auprès des entreprises contractantes. Cette commission analysera au cas par cas les jeunes qui auront la capacité de répondre aux exigences de pouvoir devenir entrepreneur. Ainsi les jeunes seront accompagnés à créer des petites et moyennes entreprises agricoles. L'appui qui leur sera accordé doit être conséquent par rapport aux besoins réellement exprimés.

Aussi, nous pensons que les petits exploitants agricoles qui évoluent déjà sur le terrain doivent-ils être accompagnés. Ceux-ci peuvent également contribuer à réduire considérablement le chômage des jeunes ruraux.

2.7. Prévoir des sanctions pour les manquements observés

Les manquements observés dans le processus d'octroi des prêts et de suivi du projet ont été les principaux facteurs d'échec de la politique de l'APEJ. Par exemple, des critères, définis par l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes prévoyant des contrôles et le suivi n'ont jamais été appliqués, sans qu'aucune responsabilité ne soit située. Malgré la désignation sans ambiguïté des différents acteurs chargés de procéder au suivi des fonds alloués pour assurer la pérennité du programme, l'ensemble des bénéficiaires a été défaillant dans le remboursement.

A cet égard, des mécanismes de sanctions pénales devraient être prévus afin de punir les personnes qui seraient responsables de l'échec du projet, c'est-à-dire celles qui n'auraient pas assumé leur fonction convenablement.

2.8. Promouvoir l'esprit d'entrepreneuriat depuis l'école primaire à travers une réforme du système éducatif

Le Mali est un pays où le système éducatif, depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, n'a pas intégré la culture entrepreneuriale dans les enseignements. Le système mis en place ne permet que de former des cadres destinés à servir l'administration publique ou les entreprises publiques. De plus en plus, le Gouvernement se rend compte de l'importance de l'entrepreneuriat comme alternative au chômage et au sous-emploi des jeunes. L'obstacle

principal majeur comme nous l'avons souligné plus haut, est le manque de formation des jeunes à l'entrepreneuriat. C'est pourquoi nous pensons, qu'il est nécessaire d'intégrer des modules d'enseignement sur l'entrepreneuriat dans les ordres d'enseignement au Mali. La promotion de l'entrepreneuriat passe à notre avis par ce processus entamé dès le cursus scolaire. Kets de Vries et de Stevenson, (2007) affirment que «Nul n'est programmé génétiquement pour devenir entrepreneur, on ne naît pas entrepreneur. L'entrepreneuriat est un mode de comportement, c'est une attitude qui peut être encouragée, favorisée, contrariée, mais on peut apprendre à modifier son comportement et on peut y arriver ». De son côté, Drucker(1985) a laissé entendre que l'entrepreneuriat est une discipline et que comme toute discipline, il peut être enseigné. Partant des réflexions de ces deux géants du management, nous pensons que notre système éducatif actuel devra mettre en œuvre certaines réformes pour intégrer le volet formation à l'entrepreneuriat.

L'objectif recherché est de développer, à long terme, chez les jeunes, dès l'école, l'esprit et la culture d'entreprise, les préparer ainsi à s'intégrer plus facilement dans le marché de l'emploi avec des attitudes et aptitudes avérées pour mieux créer et gérer de petites et moyennes entreprises et lutter contre la précarité du marché du travail sans difficultés majeures.

Ainsi, cette formation pourrait se faire sous forme de cours à la création et à la gestion de micro entreprises au niveau des ordres d'enseignement. Le modèle de contenu que nous proposons à ces modules pourrait s'articuler autour de :

- un module sur la créativité destiné à développer l'esprit créatif et l'envie de création de valeur chez les étudiants apprenants (learning by doing). Cela implique que l'étudiant est lui-même partie prenante et doit avoir des initiatives et innover ;
- un module sur la « sensibilisation à l'entrepreneuriat » qui permettra d'apporter un éclairage sur les notions fondamentales des attitudes et aptitudes de l'entrepreneur, ainsi que sur les différentes formes d'entrepreneuriat et le processus entrepreneurial.

CONCLUSION GENERALE

La réflexion qui a porté sur l'analyse de la politique de financement et d'accompagnement de l'entrepreneuriat dans les zones agricoles par l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes et plus précisément dans la zone Office du Niger nous a permis de comprendre l'ensemble des efforts consentis par le Gouvernement malien pour satisfaire aux exigences des jeunes pour leur trouver des emplois.

Nous avons constaté que beaucoup de mesures ont été mises en œuvre par le Gouvernement malien pour soutenir non seulement la création d'emplois au profit des jeunes mais également aider aussi les jeunes à s'auto employer. Ces mesures ont permis de répondre sinon de résoudre en partie la problématique du chômage des jeunes.

Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire que l'entrepreneuriat est le remède contre le chômage des jeunes. Mais, il faut reconnaître que l'entrepreneuriat ne peut réussir sans certaines conditions qui sont entre autres le financement et l'accompagnement en termes de renforcement des capacités des intéressés.

L'analyse nous a permis de comprendre que les jeunes sont décidés à s'orienter vers l'entrepreneuriat mais certains obstacles freinent leur élan. Parmi ces obstacles, il convient de retenir le manque de culture entrepreneuriale et le manque de formation à l'entrepreneuriat et surtout un déficit d'accompagnement et de suivi dans la conduite de leurs projets.

Cependant, nous ne pouvons pas occulter aussi les énormes opportunités que le Mali regorge pour améliorer la situation de l'emploi des jeunes. Il s'agit du secteur agricole et les activités économiques connexes. Ainsi, l'Office du Niger reste malgré tout le cadre idéal pour promouvoir l'entrepreneuriat agricole d'autant plus qu'il y a des centaines de milliers de superficies irrigables.

Bien que notre travail soit consacré à la problématique du chômage et ait permis de mettre en exergue les principaux facteurs d'échec du projet mis en œuvre par le gouvernement à travers l'APEJ, il comporte toutefois quelques insuffisances liées à la non couverture de toutes les zones, étant donné que notre étude s'est limitée à la zone de l'office du Niger.

Ainsi, l'un des axes futures de recherche serait d'étendre l'étude à tout le territoire pour évaluer de façon précise le programme de l'APEJ.

TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENTS	ii
LISTE DES TABLEAUX.....	iii
LISTE DES ABREVIATIONS.....	iv
SOMMAIRE	v
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PREMIERE PARTIE : CADRE REFERENTIEL, METHODOLOGIE ET CADRE DE L'ETUDE	7
CHAPITRE I : LA POLITIQUE DE FINANCEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES	8
Section I : Définition des concepts	8
1.1 La Population.....	8
1.2 La Population en âge de travailler.....	8
1.3. La population active.....	8
1.4 L'emploi.....	9
1.5 Le chômage	9
1.6 La jeunesse.....	9
1.7 Le travail salarié.....	10
1.8 L'entrepreneuriat.....	10
1.9 L'entrepreneur.....	11
1.10 L'entreprise	11
1.11 Le financement.....	11
1.12 L'accompagnement.....	11
Section II : Revue de la littérature	12
CHAPITRE II : METHODOLOGIE ET CADRE DE L'ETUDE	16
Section I : Méthodologie	16
1.1 Approche théorique.....	16
1.2. Approche empirique.....	16
Section II : Cadre de l'étude	17
2.1. Présentation.....	17
2.2 Missions	17
2.3 Objectifs.....	18
2.5. Stratégies mises en œuvre par l'APEJ dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes	20

DEUXIEME PARTIE :	26
PRESENTATION DES RESULTATS, ANALYSE CRITIQUE ET RECOMMANDATIONS	26
CHAPITRE III: PRESENTATION DES RESULTATS DES ACTIVITES REALISEES	27
Section I : Présentation du Fonds National Emploi Jeune.....	27
1.1. Généralités sur le Fonds National Emploi Jeune	27
1.2. Mécanismes d'intervention	28
Section II : Résultats des actions menées par l'APEJ dans la zone Office du Niger	32
2.1. Résultats sur l'aménagement de parcelles et l'installation des jeunes.....	32
2.2. Résultats sur l'accompagnement des jeunes porteurs de projets	36
2.3. L'appui/conseil en vue d'accéder au crédit.....	38
2.4. Le suivi des projets financés	38
2.5. Résultats sur le renforcement des capacités	40
CHAPITRE IV : ANALYSE CRITIQUE DES RESULTATS ET RECOMMANDATIONS	43
Section I : Analyse critique des résultats.....	43
1.1. Par rapport à l'aménagement des parcelles et l'installation des parcelles	43
1.2. Par rapport à l'accompagnement des jeunes porteurs de projets	44
1.3. Par rapport au renforcement des capacités.....	47
Section II : Recommandations.....	48
2.1. L'amélioration du système de financement	48
2.2. Le renforcement des actions de sensibilisation envers les jeunes bénéficiaires	49
2.3. Le renforcement du suivi et du contrôle des projets financés.....	50
2.4. Le renforcement des capacités des jeunes bénéficiaires	50
2.5. Inciter les entreprises à intervenir dans le secteur agricole.....	50
2.6. Appuyer les jeunes formés pour leur insertion	52
2.7. Prévoir des sanctions pour les manquements observés.....	52
2.8. Promouvoir l'esprit d'entrepreneuriat depuis l'école primaire à travers une réforme du système éducatif	52
CONCLUSION GENERALE	54
TABLE DES MATIERES	vi
BIBLIOGRAPHIE	viii
Webographie	x
ANNEXES	xi

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

- CHIGUNTA F., SCHNURR J., JAMES-WILSON D. and TORRES V. (2005): Being "Real" about Youth Entrepreneurship in Eastern and Southern Africa. SEED Working Paper No 72. Geneva: International Labour Organization.
- Du MOUTIER L. (2012) ; Financement de Projet et partenariat public-privé, EMS Editions, 2^{ème} édition, Cormelles-le-Royal, 339 pages
- JARNIOU L., (2013), Le grand livre de l'entrepreneuriat, Editions Dunod, Paris, 447 pages
- MESSEGHEM K. (2011), L'Entrepreneuriat, EMS Editions, Cormelles-le-Royal, 241 pages
- NAUDE W. (2008): Entrepreneurship in Economic Development. UNU-WIDER Research Paper No 20. Helsinki: United Nations University, World Institute for Development Economics Research.
- Olomi, D.R. (2009): 'Introduction to Entrepreneurship and Small Business', in D.R. Olomi (ed.) African Entrepreneurship and Small Business Development: Context and Process, pp. 1–9. Dar es Salaam: Otme Company Limited.
- VULLIEZ C. (2013), Les Jeunes et l'Emploi : l'obligation de reconstruire, Editions EYROLLES, Paris, 167 pages

Ouvrages spécifiques

- Loi d'orientation agricole du 05 Septembre 2006
- Notes et Rapports d'activités APEJ, 2014
- Programme Emploi Jeunes, Janvier 2010

Mémoires et Etudes consultés

- CHIGUNTA F. (2002), L'entrepreneuriat chez les jeunes : Relever les grands défis stratégiques
- CISSE A. (1996), La création de micro-entreprises comme solution au chômage des jeunes diplômés au Mali (1984-1996) Réalités et Perspectives, Centre Djoliba, Bamako, 125 pages

- DOUYON I., CISSE M. G., BELLO L., KONE B., TOURE S., LANGEVANG T et GREGERSEN C. (Juin 2013), Etude sur l'entrepreneuriat jeune au mali - études de cas: Bamako, Ségou, Konobougou et Niono, Ambassade Royale du Danemark au Mali, Bamako
- Mme NAPAMA DIATTA O. (2010), Financement et renforcement des capacités, facteurs déterminants de lutte contre la pauvreté : le cas du Fonds National de Promotion l'Entrepreneuriat Féminin (FNPEF) CESAG, 89 pages
- Dr KANE N. O. D., SY T., Dr MASSING F. P. N. et Dr LIBOUDOU L. (Février 2004), Rapport de Recherche du FR-CIEA N° 81/14 Les Déterminants de l'Entrepreneuriat des Jeunes en Afrique de l'Ouest : Le Cas de la Mauritanie et du Sénégal, Dakar
- Deon Filmer et Louise Fox. 2014. L'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne. Série Forum pour le Développement de l'Afrique. Washington, DC : Banque mondiale. doi:10.1596/978-14648-0107-5. Licence : Creative Commons Attribution CC BY 3.0.
- UNDP (2004): Unleashing entrepreneurship: making business work for the poor. Report of the Commission on the Private Sector and Development. United Nations Development Programme (UNDP).
- Africa Commission (2009) : Realising the potential of Africa's youth: report of the Africa Commission. Copenhagen: Ministry of Foreign Affairs of Denmark.

Webographie

- http://www.momagri.org/FR/articles/L-exode-rural-un-defi-pose-aux-pays-en-developpement_162.html
- http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_187079.pdf
- http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/FPORSOC11m_D2_PEjeun.pdf
- www.apej.ml
- <http://www.iweps.be/sites/default/files/dp0201.pdf>
- http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/Esprit_d_entreprendre_Revue_d_e_litterature_CREDOC.pdf
- <http://www.gemconsortium.org>
- <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/breves/2011-2/popup/Terres2.htm>
- http://www.jamana.org/lesechos/articles/2008/novembre/ec_18novembre.html
- <http://www.anrt.asso.fr/com/imgAdmin/1188568214537.pdf>
- http://www.ifad.org/media/press/2014/4_f.htm
- http://www.entrepreneuriat.com/fileadmin/ressources/actes07/Billet_Jeanine.pdf
- <http://www.wikipédia.org>
- <http://clio-cr.clionautes.org/les-jeunes-du-sud-face-a-l-emploi.html#.VlIketKKHIU/>
Autrepart, revue des sciences sociales du Sud. N° 71 - 2014 (mise en ligne en 2015) Les jeunes du Sud face à l'emploi », Presses de Sciences Po., Paris
- <http://koulouba.com/politique/entrepreneuriat-rural-des-jeunes-une-alternative-pour-faire-du-mali-une-puissance-agricole>
- <http://maliactu.net/emploi-rural-une-autre-alternative-pour-lutter-contre-le-chomage-et-le-sous-emploi-des-jeunes/>
- <http://www.fsa.ulaval.ca/cepme/Articles&documents/Actes%20Colloque.pdf>

ANNEXES

Annexe 1

Guide d'entretien

Bonjour, je m'appelle Mangoro KONATE, étudiant au CESAG de Dakar. Je suis en train de mener des enquêtes dans le cadre de l'élaboration de mon mémoire de fin de formation dont le thème est : « analyse de la politique de financement et d'accompagnement de l'entrepreneuriat des jeunes dans les zones agricoles par l'APEJ : cas de l'office du Niger ». A ce titre je voudrais vous poser quelques questions.

1- Avez-vous reçu un financement APEJ dans la cadre de l'entrepreneuriat ?

.....

2- Quel type de financement avez-vous reçu ?

.....

3- Avez-vous été formés avant l'obtention de ce financement dans le cadre de l'entrepreneuriat?

.....

4- Avez-vous tiré profit du financement reçu?

.....

5- Avez-vous rencontré des difficultés?

.....

6- Parlez-nous des faiblesses de mise en œuvre sur le terrain?

.....

7- Quelles ont été les actions mises en œuvre pour atténuer les éventuelles difficultés?

.....

8- Quelles devraient être les actions à mettre en œuvre par ordre de priorité pour la réussite de ce programme?

.....

9- Quelles sont les actions qui vous paraissaient indispensables et qui n'ont pas été mises en œuvre ?

.....

10- Comment s'effectue la mise en œuvre des actions sur le terrain?

.....

11- Quels sont les facteurs qui limitent la meilleure mise en œuvre des actions sur le terrain ?

.....

12- Quels sont les effets et/ou impacts atteints par les résultats ;

.....?

13- Quelles sont les solutions à préconiser ?

.....

Merci pour votre disponibilité !

Annexe 2



MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE

REPUBLIQUE DU MALI

ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

UN PEUPLE- UN BUT – UNE FOI

AGENCE POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI DES JEUNES

PLAN D'ETUDE

Page de garde

Fiche signalétique du projet

Sommaire

I. Généralités

1. Projet
 - 1.1. Contexte du projet
 - Aperçu général sur le secteur d'activités dans l'économie nationale,
 - L'environnement du projet (politique, juridique, économique, technologique, sociologique)
 - 1.2. Objet/Objectif
 - 1.3. Justification
 - 1.4. Localisation du projet
 - 1.5. Avantages sollicités
2. Promoteur (Nom, prénom, date et lieu de naissance, adresses, formation, expériences)

II. Etudes de marché

- 2.1. Produits/Service
- 2.2. La méthodologie
- 2.3. L'analyse de l'offre
- 2.4. L'analyse de la demande
- 2.5. Le marché potentiel
- 2.6. Le marché cible
- 2.7. Stratégie commerciale et plan de marketing (Produits, Prix, Place, Promotion)
- 2.8. Forces et Faiblesses
- 2.9. Opportunités et menaces

III. Etude technique

- 3.1.Approvisionnement (matières premières)
- 3.2.Equipements et matériels
- 3.3.Personnel (effectif du personnel et organigramme)
- 3.4.Programme prévisionnel de production/prestation
- 3.5.Etude environnementale

IV. Evaluation du coût du projet

4.1.Charges immobilisées (frais d'établissement et autres)

4.2.Immobilisations incorporelles (logiciel, brevet et licences)

4.3.Immobilisations corporelles (terrain, bâtiments, aménagements, installations techniques, équipements, matériels, mobiliers et fournitures de bureau)

Evaluation du besoin en fonds de roulement (en mois)

- Achats de matières premières,
- Coût du loyer,
- Salaires du personnel,
- Sécurité de caisse,
- Impôts et taxes.

V. Le plan de financement

5.1.Apport personnel (en espèce ou en natures) au minimum 10% du coût total du projet,

5.2.Apport extérieur (dettes ou prêts)

5.3.Conditions d'endettement (durée, taux d'intérêt, différé et TVA)

VI. Les éléments du compte d'exploitation prévisionnels

6.1.Les recettes prévisionnelles ;

6.2.Les charges d'exploitation prévisionnelles.

VII. Comptes d'exploitation prévisionnels

VIII. Plan de trésorerie prévisionnel

IX. Bilan prévisionnel

X. Analyse économique et financière

10.1. Taux de la valeur ajoutée

10.2. Valeur actuelle nette (VAN)

10.3. Seuil de rentabilité

10.4. Taux de rentabilité interne

10.5. Taux de rentabilité financière et économique

10.6. Délais de récupération (sans actualisation, avec actualisation)

XI. Conclusion

XII. Annexes

- Les factures pro formats des matériels et autres équipements
- Les devis estimatifs des constructions

- Et autres.

CESAG - BIBLIOTHEQUE